

LA CITE & TEKHNE

N° 4
Volume X

LIBRAIRIE DIETRICH & C°

Bruxelles, 10, Place du Musée

Décembre 1931

Prix : 5 francs

LA CITE & TEKHNE

Revue mensuelle belge
d'Architecture, d'Urbanisme
et d'Art public.

Supplément d'information
et de technique.

Siège de la Revue :

Bruxelles, 10, Place Loix.

Compte Chèques Postaux :

Revue « La Cité » N° 166.21.

Directeur-Administrateur :

Raph. VERWILGHEN, ingénieur C. C.

Secrétaire de la Rédaction :

Em. HENVAUX, architecte.

Rédacteurs :

V. BOURGEOIS, architecte - urbaniste.

L. H. de KONINCK, architecte.

J. EGGERICX, architecte.

A. FRANCKEN, architecte.

J. F. HOEBEN, architecte - urbaniste.

H. HOSTE, architecte.

J. MOUTSCHEN, architecte.

A. NYST, architecte-ingénieur.

J. M. van HARDEVELD, architecte.

Les Rédacteurs et Collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. Il sera rendu compte dans la revue de tout ouvrage dont deux exemplaires lui seront envoyés.

Dépôt principal de la Revue :

Librairie Dietrich & C^o

10, Place du Musée

Bruxelles

Pour la vente au numéro s'adresser aux
librairies.

Abonnements : Belgique : 40 francs.

Etranger : 60 francs.

(12 belgas).

L'abonnement donne droit au service bibliographique gratuit, ainsi qu'à la rubrique des annonces.

En outre, les nouveaux abonnés bénéficient d'une réduction de 50 p.c. sur les éditions « Tekhné » (en demander la liste).

TEKHNE

SUPPLÉMENT MENSUEL D'INFORMATION & DE TECHNIQUE

CINQUIÈME ANNÉE (NOUVELLE SÉRIE) - 1931. - NUMÉRO 4

Sommaire :

| | |
|--|------------|
| Bruxelles. Aménagement du quartier de la Putterie | 61 |
| Protestation des Sociétés d'Architecture | 65 |
| Mouvement du Grand-Bruxelles | 66 |
| Etude sur les Hospices pour vieillards (première partie) | 67 |
| Echos et informations : | |
| Du pays | 69 |
| De l'étranger | 70 |
| Bibliographie | 73 |
| Revue | 75 |
| Annonces | 73, 75, 76 |

Comment on urbanise (?) Bruxelles

L'Aménagement du Quartier de la Putterie

On sait que le gouvernement et la Ville de Bruxelles ont signé, récemment, l'avenant à la convention du 31 octobre 1928 qui permet à la Ville d'achever l'aménagement du quartier de la Putterie.

Nous reproduisons à la page suivante le plan des travaux projetés tel qu'il a paru dans le journal « Le Soir », lequel l'a accompagné des quelques notes explicatives suivantes :

« Il s'agit, en somme, du prolongement de la rue de l'Impératrice d'une part vers la rue de Loxum, d'autre part vers la rue Cantersteen, en face du Mont des Arts — ainsi que du prolongement de la rue dénommée Putterie, depuis la rue de l'Impératrice jusqu'à la rue Cantersteen, en face de l'hôtel d'Ursel.

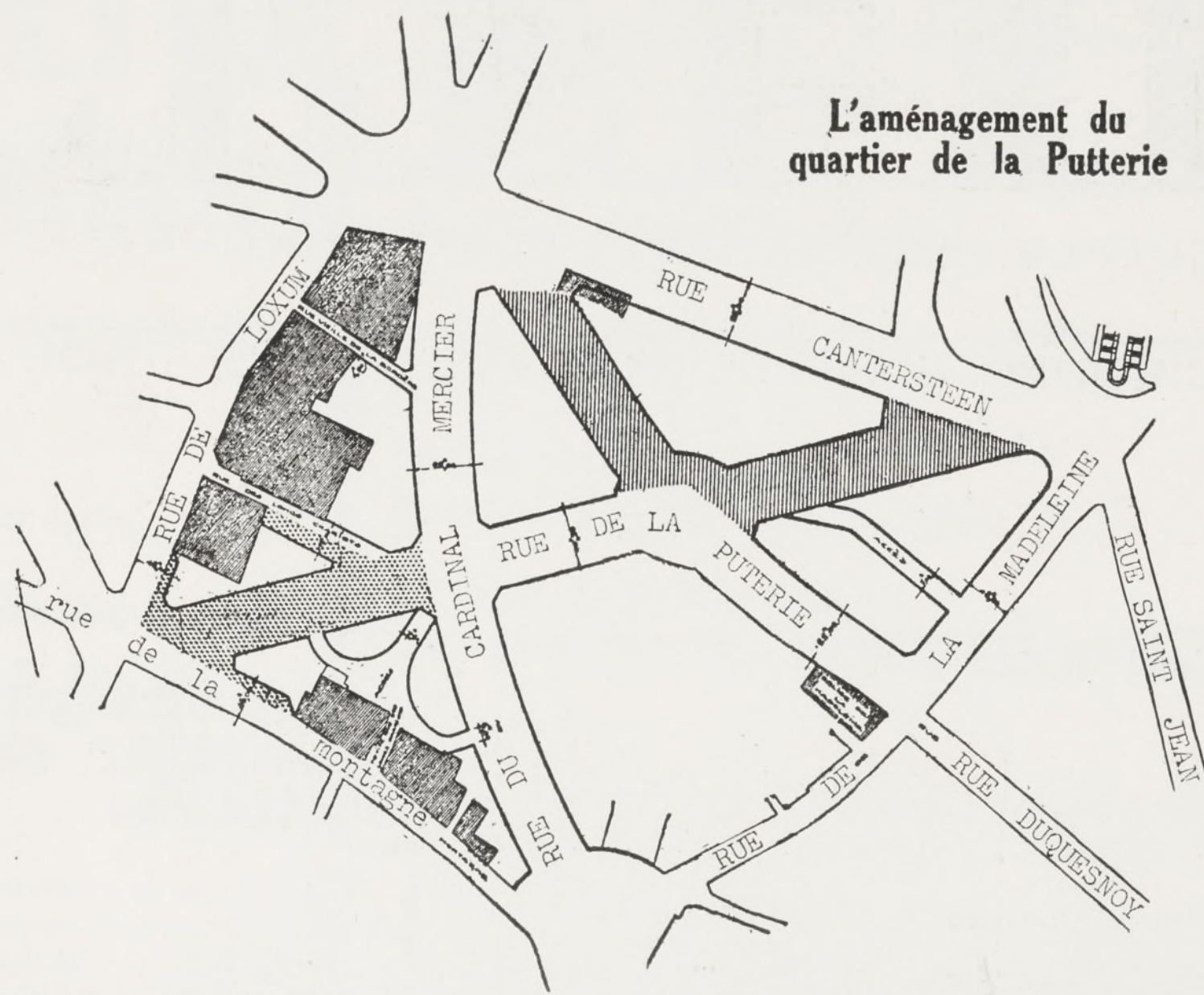
» Une partie de ce travail a déjà été réalisée; c'est celle qui figure en pointillé sur le plan. On a porté à 15 mètres la largeur de la rue de Loxum, sur une distance de 16 m. et celle de la rue de la Montagne, sur une distance de 35 mètres; on a élargi à 12 mètres la rue des Longs-Chariots, sur une distance de 25 mètres; enfin, on a établi des voies d'accès de 6 mètres au garage aménagé sous les nouvelles artères (rues du Cardinal Mercier, de l'Impératrice et Putterie).

» Il reste à effectuer la seconde partie du travail — celle qui est indiquée par des ha-

Le numéro de LA CITE inclus dans le présent fascicule comprend les articles illustrés ci-après:

- Architecture de jardin (Travaux de Jean Canneel-Claes);
- Bâtiments scolaires;
- L'architecture internationale.

L'aménagement du quartier de la Putterie



chures espacées sur le plan, c'est-à-dire le prolongement de la rue de l'Impératrice vers le Mont des Arts et de la Putterie vers l'hôtel d'Ursel. Rappelons que l'établissement de cette nouvelle voirie n'entrave nullement l'éventuelle installation de six voies de la jonction Nord-Midi, avec quais de débarquement et dépendances ainsi que deux voies de garage.

» Pourquoi, demandera-t-on peut-être, n'avoir pas élargi les rues de Loxum, de la Montagne et des Longs-Chariots dans toute leur longueur? Pour une raison d'ordre financier. Sauf l'hôtel d'Ursel, situé au bout de la rue de Loxum, il aurait fallu exproprier nombre de commerçants; on ne pouvait songer à engager les dépenses considérables que ces expropriations auraient entraînées, déclarent les auteurs du plan ».

Tels sont les commentaires du « Soir » manifestement inspirés par les milieux officiels de la Ville de Bruxelles.

Pauvres excuses qui n'atténueront guère le jugement sévère qu'on ne peut s'empêcher d'émettre à la vue de ce plan.

Tous les défauts qu'un dessinateur, ignorant des principes essentiels de l'urbanisme pourrait accumuler, s'y rencontrent: carrefours dangereux, artères toutes également importantes, concentrées en un minime espace et dont on ne souligne ni l'importance, ni la fonction. Quels sont les courants à circulation, auxquels ces rues doivent satisfaire? Pourquoi mener ces courants d'un côté plutôt que d'un autre. On sent que l'auteur de ce croquis (ne disons pas : projet) ne s'est même pas posé cette question qui aurait entraîné une étude générale des abords du quartier, et pré-suppose une opinion et des directives concernant l'urbanisation de l'agglomération bruxelloise. L'auteur du plan — ou sans doute les édiles qui commandent à son crayon — se sont mis volontairement des œillères. Ils ont limité leurs préoccupations au quartier de la Putterie, reliant par le chemin le plus court les divers carrefours existants. C'est simpliste et facile!

Mais la réalisation de ces élucubrations compromettrait à jamais l'aménagement du cœur de la ville de Bruxelles.

T E K H N É

Les politiciens semblent indifférents, ou aurait pu intervenir à l'occasion des conventions passées avec la Ville de Bruxelles concernant la jonction — paraît se désintéresser de l'avenir de la capitale.

Peut-on espérer que l'opinion publique se réveillera enfin et qu'un restant d'indignation mettra un terme à l'inconcevable gestion des édiles bruxellois?

La presse seule peut produire ce revirement. Soulignons donc avec sympathie toute manifestation indépendante tendant à mettre le public en garde contre le crime qui se projette menaçant l'avenir de Bruxelles. C'est dans cette pensée que nous reproduisons ci-dessous la protestation que le critique d'art du «XX^e Siècle» a fait valoir contre les projets des édiles bruxellois.

LE CENTRE DE BRUXELLES. — UN CONCOURS QUI NE CONDUIT À RIEN. — QUE DIRAIT LEOPOLD II? — LA CARENCE DE L'ÉTAT.

Parce que l'opinion publique s'émeut et même menace de se fâcher, l'Administration communale de Bruxelles se décide enfin à faire quelque chose pour pourvoir à l'aménagement rationnel de la ville.

Sur la proposition de M. le bourgmestre Max, le Conseil communal, réuni en séance le 5 octobre dernier, a voté la mise au concours public du plan de la voirie à créer sur les terrains expropriés à Bruxelles en vue de la Jonction Nord-Midi.

Mais par une malice, qui porte bien la marque de son auteur, il est prévu que ce concours ne portera que sur les terrains situés entre le boulevard du Midi et le quartier de la Putterie, et ceux situés entre le dit quartier et le boulevard du Jardin Botanique.

Le quartier de la Putterie lui-même, c'est-à-dire le centre et le nœud du problème à résoudre, est exclu du concours. On entreprend de donner une forme à la tête et à la queue sans se soucier de ce que peut être le corps.

Ou plutôt, le corps sera ce que les bureaux de la Ville, reconnus incompétents pour le reste, ont d'ores et déjà décrété.

« Le tracé des rues tel qu'il a été établi par la Ville au quartier de la Putterie, est

parfait, a déclaré l'honorable M. Max avec cette assurance qui lui est familière. Il n'y faut point toucher. Tout ce que pourront inventer les architectes et les urbanistes que nous allons inviter à concourir, ne saurait produire un meilleur résultat. Ces rues sont comme elles doivent être. Elles correspondent aux besoins de la circulation, elles sont belles, elles feront de cette région jusqu'à présent dévastée de cette triste victime de la Jonction, le quartier le plus noble, le mieux dessiné de la capitale ».

Admirons cette confiance en soi-même, ce satisfecit accordé à des services au moment même qu'on s'apprête à les dessaisir.

Qu'il nous soit permis cependant d'examiner de plus près ce fameux tracé. Il est d'ailleurs commencé. Chacun est libre de se rendre compte sur place à quoi il conduit lorsqu'il sera terminé. Avec la rue Cardinal Mercier, déjà faite, les rues de la Putterie et de l'Impératrice qui sont amorcées, découperont le vaste espace inclus actuellement entre les rues de Loxum, de la Montagne et de la Madeleine et le Cantersteen en six îlots, pour la plupart triangulaires, d'une contenance médiocre, et dont la configuration biscornue ne laisse pas de faire présager une utilisation architecturale fort difficile.

Là où règne en ce moment une lumière abondante, où de belles échappées se dessinent sur les monuments circonvoisins, où l'esprit se plaît à imaginer une ordonnance majestueuse, un vaste et beau décor urbain, avec des esplanades, des terrasses, des jardins, des perspectives savamment graduées, un réseau de voies relativement étroites, interrompues par des recoupements nombreux et ménagés sans art, va dresser une série de cloisons, de parapets, de couloirs, où la vue sera enfermée, d'où tout sentiment d'espace, de liberté, d'aisance, si nécessaires à la vie urbaine, d'où toute noble contemplation seront exclus.

Au lieu d'un centre hardiment dégagé, dont la place est toute indiquée en ce lieu, dont la présence est nécessaire si l'on veut donner à ce quartier nouveau un sens, une figure, une raison d'être, on ne trouvera que des rues toutes en façades, en corridor, des rues mornes, de tristes rues.

Lorsqu'on interroge les auteurs de ce tracé sur la destination des terrains qu'ils auront ainsi lotis, on les voit qui sortent orgueilleu-

sement de leur poche une pancarte : *Terrains à vendre*.

C'est à faire couler l'or dans la caisse communale que se résume toute leur politique.

La beauté, la grandeur, le sentiment qu'une ville n'est pas seulement un habitat, un ensemble de voies et de constructions taxables et vendables, mais aussi une puissance d'ordre spirituel, un élément d'ordre moral, échappent à ces administrateurs, qui croient qu'administrer, c'est simplement faire la police et équilibrer un budget.

Terrains à vendre! Leur vue ne s'étend pas plus loin. Ils ne songent même pas à ce que pourront être les constructions qui s'édifieront sur ces alignements. Seront-ce des monuments, des immeubles d'affaires ou de rapport, des magasins, des habitations? Ces terrains trouveront-ils même acquéreurs et si oui, dans quelles conditions?

Ces questions si simples, ces questions qui doivent être posées, surtout en ce lieu, on se refuse à les évoquer.

Nous avons tracé des rues, d'admirables rues, munies de toutes leurs canalisations, des rues parfaites. Il ne nous reste plus qu'à les ouvrir à la circulation. Tout ce qui s'en suivra sera bien et viendra tout seul. Nous pouvons dormir tranquilles et nos électeurs et administrateurs avec nous.

Cette pauvreté d'imagination est bien faite pour surprendre, et elle le ferait, si nous ne connaissions de longue date l'impuissance congénitale de notre pays à poursuivre de grands desseins.

Il a fallu Léopold II et son génie pour animer la pâte molle dont est fait le cerveau de la plupart d'entre nous. Il a fallu sa volonté, son souci de grandeur, sa légitime ambition, pour que Bruxelles s'arrache à son sommeil provincial, à sa vanité tôt satisfaite de gros village.

Il a fallu ses plans, pour que cette ville de bourgeois doctrinaires et de marchands, cette petite ville commençât de prendre figure de capitale, et se haussât à la mesure de son destin.

C'est à lui qu'on doit tout ce qui en dehors du legs du passé, confère à Bruxelles quelque noblesse, quelque grandeur, tout ce qui n'est pas marqué au coin d'un esprit à

courte vue, sans cesse dépassé par les événements et la vie.

Lui parti, ce fut à nouveau le chaos.

Le débat sur la Jonction Nord-Midi, qu'évoquait hier encore à la tribune de la Chambre de Commerce, le distingué secrétaire général au Ministère des Transports, M. Marcel Castiau, ce débat qui s'éternise en est une preuve entre d'autres preuves.

Nous voyons l'Etat louvoyer, refuser de prendre position, accorder telle concession aux adversaires du projet, et telle autre à ses partisans, s'échiner à trouver une côte mal taillée, qui ne satisfait aucune des parties et aboutit forcément à une solution médiocre.

Ne se trouve-t-il donc personne d'assez fort, d'assez libre, qui puisse dire : *Je veux*, et ayant dit : *Je veux*, en accepte l'entière responsabilité?

Il est probable que la jonction se fera, mais elle se fera sur un compromis. La question va être sérieuse, l'Etat a dit à la Ville : « Abandonnez-moi le fond, je vous laisse la surface. Laissez-moi ramper sous terre, acheminer ma tranchée, poser mes rails. Tout ce que je vous demande, c'est de me laisser un trou pour respirer ».

Que la ville trace bien ou mal les voies qui conduisent à ce trou, qu'elle coïncide la gare ou la halte centrale derrière une école, un garage, un théâtre ou un dépotoir, l'Etat n'en a cure. Tout cela, c'est la surface, et la surface c'est la Ville. L'Etat, lui, se contente du fond.

Quelle place admirable en vérité, et comme l'on s'y sent bien.

Léopold II aurait le droit de sourire, s'il lui arrivait de revenir par nous. Le voit-on s'accommodant de cette position de repli?

On nous dira que Bruxelles est chez elle et libre de disposer de son territoire. Sans doute, mais Bruxelles est aussi capitale. Si sa figure intéresse les Bruxellois, elle intéresse aussi le restant du pays. Servitude qui a ses inconvénients, comme ses avantages, et dont il faut bien tenir compte.

L'Etat qui a son siège à Bruxelles, le Parlement qui y tient ses assises ne peuvent se désintéresser de Bruxelles. Ils doivent l'aider à faire figure honorable aux yeux du pays et de l'étranger.

Par l'expropriation d'un quartier vétuste au cœur de Bruxelles, suite aux travaux de la Jonction, un centre nouveau pouvait se créer, un centre magnifique. Le plan annexé à la convention de 1903 en prévoyait l'établissement. La gare centrale, le Mont des Arts en devaient être deux des principales articulations. Le temps a marché, les esprits ont évolué, de nouveaux besoins se sont fait jour. Le projet de 1903 peut fort bien ne plus convenir dans le détail, mais la conception centrale qui l'a fait naître garde toujours sa valeur.

Le quartier de la Putterie ne peut pas n'être qu'un simple réseau de rues. Il doit être conçu en fonction de certains monuments: théâtres, musées, bibliothèques, lieux de réunion, dont Bruxelles a besoin et qui pourraient trouver meilleure place.

En demandant qu'un concours d'idées soit institué, non pas seulement pour les abords de ce quartier, mais pour ce quartier lui-même, qui n'a plus été depuis les projets de 1903, l'objet d'un programme véritable, c'est-à-dire qui tienne compte aussi bien des possibilités de demain que des nécessités immédiates, on ne fait que maintenir le principe de cette conception centrale et directrice indispensable à l'équilibre et à l'harmonieux développement de la cité.

Il faut qu'avant de tracer ou d'achever le tracé de la voirie du quartier de la Putterie, *on sache ce que l'on veut y mettre.*

C'est parce que cette conception initiale manque, et que sans sa présence, tout ce qu'on fera risque d'aboutir à un désordre sans grâce, qu'un esprit aussi droit, aussi amoureux de la chose publique qu'est celui de M. Victor Waucquez a eu raison, lorsqu'il se réclamait du Conseil communal de Bruxelles qu'il prit position, non sur l'institution d'un concours fragmenté, mais sur celle d'un concours qui englobât également le quartier de la Putterie, lequel est véritablement au centre de la question.

Nous le réclamons avec lui, et non seulement auprès de la Ville de Bruxelles, mais auprès de l'Etat. Il y a dans cette carence de l'Etat quelque chose de fâcheux, un souci d'esquiver des responsabilités qui n'est guère politique.

A ne point voir grand, à ne point voir loin,

à ne point intervenir où il sied qu'il intervienne, un Etat finit par ne faire plus figure que de commis affecté à l'expédition des affaires courantes.

Est-ce là toute l'ambition qui doit naître au cœur de ceux qui règnent sur la Cité?

Marcel SCHMITZ.

BRUXELLES ENCORE...

Les Architectes protestent

« Des communiqués de presse nous apprennent qu'un Institut Dentaire, don d'un généreux Américain, sera construit rue du Lombard, sur un terrain donné par la Ville de Bruxelles.

Cet important travail projeté au cœur de la Capitale, à cent mètres de la Grand'Place, serait confié à un architecte étranger.

La Société Centrale d'Architecture de Belgique s'est émue de cette nouvelle preuve d'un état d'esprit de plus en plus manifeste, qui aboutit à l'exclusion presque complète des architectes belges des grands travaux, tant particuliers qu'officiels.

Depuis le règne du Roi Léopold II, qui, pour réaliser ses grandes conceptions, a fait appel presque exclusivement aux architectes étrangers et a cru devoir démolir l'arcade monumentale de Bordiau et faire construire à sa place, par un Français, le monument qui devait perpétuer le souvenir du soixante-quinzième anniversaire de notre indépendance, la situation n'a fait qu'empirer.

A l'imitation du geste royal, tous les grands organismes, Banque de Bruxelles, Bon Marché, Grand Bazar, Electobel, Minerva et tant d'autres, dont les noms sont connus de tous, ont fait appel à des architectes étrangers.

Aucun pays ayant un certain niveau de culture, ne tolérerait de voir ses édifices érigés par des artistes étrangers à ses mœurs, à ses goûts, qui ne peuvent exprimer ses aspirations, et doivent inévitablement lui donner l'aspect d'une « exposition internationale » sans personnalité et sans cohésion.

Ce n'est vraiment pas au moment où la situation économique est si grave et où des questions linguistiques viennent troubler notre unité nationale qu'il sied de dériver vers

Mouvement du Grand-Bruxelles

l'étranger une partie de nos ressources et de travailler à donner un caractère disparate au visage même de nos villes.

La plupart des travaux importants qui ne sont pas confiés à des étrangers sont exécutés par des administrations irresponsables qui engagent presque toujours des dessinateurs sans expérience.

Ainsi ont été faits ce qui existe des travaux de la Jonction, des gares, l'Ecole vétérinaire, l'Ecole militaire, les bâtiments de la Foire commerciale, les bâtiments du Génie, etc.

On voit dans quel marasme de tels errements doivent fatalement faire sombrer notre architecture nationale si l'on n'y met pas fin.

A l'initiative de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, devant les réclamations indignées tant de ses membres que des autres architectes belges, et afin d'éviter des gestes regrettables, se croit obligée d'organiser une protestation nationale qui sera portée à la connaissance des pouvoirs publics et des grandes administrations particulières, certaine qu'il suffira d'en montrer l'importance pour que prenne fin une situation si profondément préjudiciable au pays et à un art qui durant des siècles n'a cessé de produire des chefs-d'œuvre.

Des listes sont déposées à la Société Centrale d'Architecture de Belgique, 3, rue Ravenstein, à Bruxelles, à la disposition des intéressés qui voudront se joindre à nous pour appuyer notre protestation.

Pour la Fédération des Sociétés d'Architecture de Belgique :

Le Président : G. DE RIDDER.

Le Secrétaire : L. DAVID.

Pour la Société Centrale d'Architecture de Belgique :

Le Président : P. BONDUELLE.

Le Secrétaire : R. PUTTEMANS.

Pour l'Association des Architectes de Bruxelles :

Le Président : P. LE CLERC.

Le Secrétaire : Ch. GILSON.

Pour la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes :

Le Président : P. VERBRUGGEN.

Le Secrétaire : J. HOEBEN.

Des ventes importantes de terrains communaux ont eut lieu à Anderlecht dans les nouveaux quartiers (Parc, etc.). Cela doit assurer un développement rapide au point de vue économique de la zone ouest du grand faubourg industriel.

La ville de Bruxelles a mis à l'étude un vaste projet de lotissement des terrains qui longent le canal, vers Vilvorde. La réalisation de ce projet comportera naturellement d'importantes expropriations.

La crise a pour résultat de réduire légèrement en ce moment le nombre des demandes d'autorisation d'installer de nouvelles industries dans le Grand-Bruxelles.

Les résultats de l'exploitation du port et du canal maritime du Grand-Bruxelles au 31 octobre dernier accusent un bénéfice d'exploitation de plus de cinq millions contre 3,600,000 en 1930.

En raison du développement considérable de la commune de Forest, l'administration de cet important faubourg a décidé de faire construire un nouvel hôtel de ville dont les plans sont dus à l'architecte J.-B. Dewinne.

Avis

Quelques abonnés nous ont signalé que le n° 1 de la présente année leur est parvenu sous une couverture portant n° 2.

Nous les prions d'excuser cette erreur de brochage. Si la même erreur avait été commise pour d'autres envois, les réceptionnaires voudront bien rectifier la numérotation en se référant au numéro et à la date figurant à l'intérieur de la revue, en tête de « La Cité ».

Etude sur les hospices pour vieillards

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs l'étude ci-après due à M. A. Merckx, secrétaire général de la Commission d'Assistance Publique de Bruxelles. Le problème des hospices pour vieillards présente un double intérêt — social et architectural — sur lequel il semble inutile d'insister. Soulignons seulement le profit que l'architecte moderne peut tirer d'une étude générale théorique, préliminaire indispensable à l'expression architecturale.

L'étude ci-après a paru dans « *L'Action Communale* ».

I. La situation des vieillards indigents en Belgique.

1. Après avoir substitué aux commissions des hospices civils et aux bureaux de bienfaisance les commissions d'assistance publique, la loi du 10 mars 1925 a assigné à ces nouveaux organismes la quadruple mission de secourir les indigents, d'organiser le service médico-pharmaceutique à domicile, d'assurer le service hospitalier et de combattre la misère par des mesures préventives.

Les commissions d'assistance publique sont tenues de créer, pour les malades, un service hospitalier, une maternité, un lazaret d'isolement dans leurs établissements, ou de conclure, dans ce but, une convention soit avec une autre commission d'assistance, soit avec les administrateurs d'hôpitaux privés.

Mais la loi du 10 mars 1925 n'a imposé aux commissions d'assistance aucune obligation analogue envers les vieillards indigents.

Secourir ceux-ci, telle est leur mission légale, sans obligation précise. Il leur est donc loisible d'allouer aux vieillards des secours en argent ou en nature, de les placer au rabais chez des particuliers ou de les faire admettre dans des hospices publics ou privés.

La solution qui a les préférences des commissions d'assistance est malheureusement trop souvent celle qui est la moins coûteuse et, par conséquent, souvent la moins favorable aux vieillards.

Placées sous la surveillance directe des collèges des bourgmestre et échevins, les commissions d'assistance s'efforcent généralement de diminuer leurs dépenses même les plus indispensables pour réduire leur déficit que la caisse communale est tenue de combler.

Sans doute, les vieillards indigents qui se croiraient lésés ont le droit de réclamer au Comité de conciliation contre les décisions prises à leur égard par les commissions d'assistance. Une circulaire ministérielle du 7 septembre 1928 a prescrit avec raison que l'intervention du Comité de conciliation n'est pas limitée au seul cas de la distribution de secours en argent ou en nature, et que l'hospitalisation en général est aussi de sa compétence.

Mais les recours à cette juridiction d'appel sont très rares et les vieillards en ignorent d'ailleurs l'existence.

Quoi qu'il en soit, le Comité de conciliation « dépasserait certainement le rôle qui lui a été confié par la loi s'il prétendait d'une façon générale substituer sa propre action à celle de la Commission d'assistance : c'est celle-ci, on ne doit pas l'oublier, qui conserve les responsabilités » (circulaire ministérielle du 7 septembre 1928).

2. Quelle est donc la situation de fait?

La première constatation qui s'impose est que la répartition des hospices — de même d'ailleurs que celle des hôpitaux — est très déficiente en Belgique, parce qu'elle n'a jamais été inspirée, pour l'ensemble du pays, par les besoins de la population indigente, mais parce qu'elle est souvent le fait de circonstances locales, parfois, de circonstances historiques : nombreux dans les deux Flandres, la province d'Anvers et le Brabant, où les fondations charitables se sont rapidement développées, depuis la fin du XII^e siècle, par suite de la multiplication et de l'enrichissement des villes (1), les hospices sont moins répandus dans les autres provinces.

Dans nombre de communes dont la population dépasse 10,000 habitants (je pourrais en citer au hasard et de mémoire un assez grand

(1) Cf. H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, 5^e édition, p. 380 (Bruxelles, 1929).

nombre), il n'existe aucun hospice public et même privé.

Si, à Bruxelles, dont la population est d'environ 215,000 âmes, les vieillards valides disposent de quelque 950 places dans les hospices publics, soit environ 1 lit par 226 habitants, par contre, dans les faubourgs, dont la population s'élève à environ 620,000 habitants, les vieux et les vieilles n'y disposent que de 620 lits, soit un lit par 1,000 habitants.

Cette inégalité choquante et cette répartition défectueuse ne font que confirmer combien l'organisation de l'assistance publique par commune est un leurre. Le législateur qui a consacré ce principe par la loi du 10 mars 1925, finira bien, un jour, par s'en rendre compte.

Dans la plupart des communes, il n'y a ni hospice public, ni hospice privé et les vieillards indigents des deux sexes se voient distribuer avec parcimonie des secours en argent ou en nature qui, joints, éventuellement, à la pension de vieillesse et parfois à la faible aide pécuniaire qu'ils reçoivent de leurs enfants, leur permettent de vivre dans un état voisin de la misère.

Certains de ces malheureux sont quelquefois abandonnés à eux-mêmes ou placés au rabais, chez des particuliers, à la campagne.

Des commissions d'assistance publique ont même conclu verbalement des arrangements avec des hospices privés auxquels elles confient des vieillards moyennant le versement d'une somme une fois donnée, mille francs par exemple, et moyennant l'abandon de la pension de vieillesse!

Semblables placements sont immoraux, contraires à l'intérêt des malheureux qui en sont les victimes et devraient être interdits par l'autorité supérieure, car les hospices privés qui acceptent, à ces conditions, des pensionnaires, n'ont aucun intérêt à ce qu'ils continuent à vivre.

On éloigne ainsi nombre de braves vieux et de braves vieilles de leur famille au moment où ils ont le plus besoin d'affection et où il est très difficile de se faire à un nouveau milieu.

Dans les communes importantes où il existe généralement des hospices publics, ils sont réservés aux seuls habitants indigents de ces communes et encore faut-il, pour pouvoir y

être admis, non seulement satisfaire à des conditions souvent draconiennes, mais aussi être recommandé.

Ailleurs, quelques vieillards privilégiés ayant leur domicile de secours dans la localité où ils habitent, sont placés dans quelque hospice de province où ils terminent leur existence, éloignés du siège de leurs affections.

Là, parfois, où il n'y a pas d'hospice, les vieillards indigents sont soutenus par la charité privée et certains d'entre eux vivraient dans le dénuement le plus complet s'ils ne recevaient pas la pension de vieillesse.

Dans d'autres communes, il existe un hospice pour hommes, mais point pour femmes.

Enfin, comme les hospices pour vieux ménages sont très peu nombreux dans notre pays, il n'est pas rare que de vieux époux ayant derrière eux toute une existence de travail et de probité, soient contraints, par la misère, après de nombreuses années de mariage et de vie en commun, de se séparer pour terminer leurs jours dans des hospices différents parfois fort éloignés l'un de l'autre.

Comme les vieillards indigents, de même que les pauvres en général — qui n'ont d'autre bien que la misère — ne représentent pas un facteur influent dans la société et ne peuvent guère exercer d'action sur les pouvoirs publics, le sort de nombre de vieillards reste ainsi malheureux, malgré l'augmentation de la pension de vieillesse, et ne fait guère l'objet des préoccupations de l'opinion publique, de la presse et des autorités qui ont pour mission de surveiller et de contrôler l'assistance publique. Plongés dans un état voisin de la misère et souvent ensevelis dans leur taudis, épuisés par l'âge et les infirmités, ils n'ont plus le courage ni la force d'élever la voix pour exhiler leurs plaintes!

3. L'application de la nouvelle loi sur les loyers du 31 décembre 1929 a rendu pire encore la situation de nombre de vieillards qui ne sont pas placés dans les hospices. L'équilibre des maigres budgets de ces malheureux a été compromis et nombre d'entre eux n'ont eu d'autre ressource que de s'adresser, parfois sans succès, à l'Assistance publique afin d'obtenir aide pour le paiement du loyer des taudis qu'ils habitent.

La crise actuelle a encore aggravé les choses pour ceux qui travaillent quelque peu ou dont

LACITE

ARCHITECTURE • URBANISME • ART PUBLIC

ANNÉE 1931

VOLUME X

NUMÉRO 4

L'ART DES JARDINS

A PROPOS DE QUELQUES TRAVAUX DE J. CANNEEL-CLAES.

La renaissance artistique qui s'est manifestée à la fin du siècle dernier n'a pas manqué d'étendre son action aux jardins. En ce domaine elle eut beaucoup à faire. Plus encore que l'architecture, le noble art de Lenôtre était tombé en pleine décadence. L'aménagement des jardins, des petits jardins surtout, était confié exclusivement à des manuels, horticulteurs et jardiniers, sans éducation artistique ni formation générale. Ignorants même des formes anciennes et des styles, ils se complaisaient à imiter, à échelle réduite, les fantaisies de la nature. Ce fut l'ère bénie des faux jardins pittoresques, des étangs et cascades lilliputiennes, des pelouses et parterres aux contours biscornus.

La réaction se manifesta par un retour aux formes géométriques et l'emploi abondant de massifs taillés, d'arbustes prenant naturellement, tel le laurier, des formes décoratives.

Il n'est pas sans intérêt de relever ici, qu'au moment où tous les arts plastiques s'efforçaient de se libérer de l'empreinte des styles, l'art des jardins retourna aux ordonnances et aux formules du vieux jardin de

France. Ainsi on arriva à réaliser, sur quelques mètres carrés, tout le programme des jardins classiques : les gloriettes, les colonnades, qui devinrent des pergolas, voire même les désuètes mosaïques de fleurs.

A se complaire dans ces amusements, on en vint à oublier la préoccupation essentielle des architectes : créer autour de la maison, de l'édifice, un cadre en harmonie avec lui, une transition entre les volumes géométriques de la construction et les spontanités de la nature. Par réaction Le Corbusier se refuse à tout arrangement conventionnel de la nature ; il pose sans plus ses maisons de campagne à même le pré vert.

Ne serait-ce pas abusif de généraliser ce principe et de contester au jardiniste le droit de compléter l'œuvre de son confrère l'architecte, sans toutefois détruire le charme naturel d'un site ? Mais lorsqu'il s'agit de l'architecture fonctionnelle d'aujourd'hui, architecture qui n'obéit qu'aux exigences de la saine logique et exclut toute fantaisie, peut-on concevoir des aménagements de jardin qui soient en concordance d'esprit avec elle ? Quelles sont les

**J. Canneel-Claes
Jardiniste.**



**Jardin privé
à Schaerbeek.**

nécessités fonctionnelles qui fourniront au jardiniste les éléments fondamentaux de sa composition? Le problème est ardu. Des tentatives heureuses démontrent qu'il n'est pas insoluble.

La concordance indispensable entre le jardin et l'édifice résidera dans l'esprit de l'œuvre. C'est dans la logique de son cerveau et la sensibilité de son tempérament que le jardiniste, tout comme le peintre et le sculpteur, trouvera le guide qui dirigera sa main. Un jardin n'est-il pas, après tout,

une œuvre de plastique pure, un tableau composé avec la gamme inépuisable des feuillages et des fleurs? Tandis que l'architecture obéit à des mobiles essentiellement utilitaires, l'art du jardin cherche exclusivement la satisfaction de l'esprit. Écoutons comment André Vera caractérise cette harmonie des formes pures : « Les choses ont ici, sans lourde insistance, un même multiple, un secret commun. La nature est maintenue dans des liens invisibles. Des accords sont réalisés. Les œuvres à ce



Photos W. Kessels.

**Jardin privé
à Schaerbeek.**

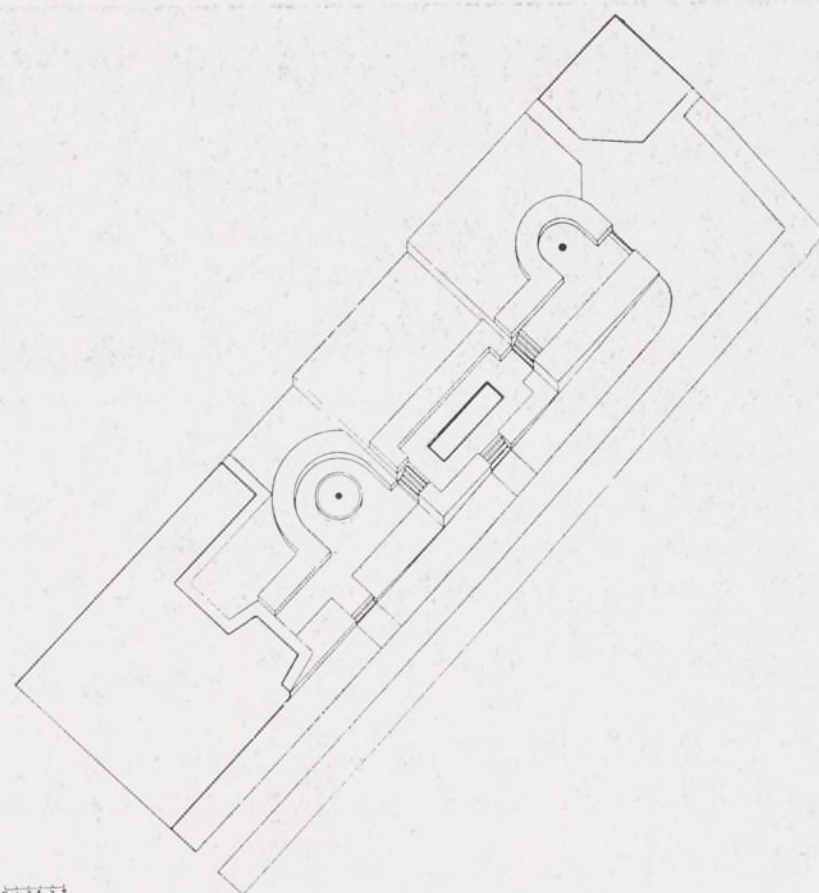
point, disait Eupalinos, commencent de chanter. La cohésion n'est pas assurée, comme il était d'usage au XVIII^e siècle, autant dans le jardin et le bâtiment par dégradation, que dans le discours, par transitions et conjonctions; elle est obtenue de la même manière, sans pièces superflues, que dans une machine. Ainsi l'ingénieur, l'honnête homme d'aujourd'hui a satisfaction. Comme on a sauté des idées intermédiaires, on a contenté le goût contemporain pour la rapidité. Dans le même temps, par

la mathématique, on a préparé, en conformité avec les arts modernes, des fêtes pour l'esprit, que naguère au jardin on ne conviait plus. »

Des éléments plus concrets de composition sont fournis au jardiniste par les accidents du terrain, la présence d'essences à respecter, des voisinages à dissimuler, des centres de réunion ou de jeu à prévoir. Au surplus, le jardiniste n'aura garde de négliger la physionomie si complexe du règne végétal, et assignera à chaque plante la

place qui lui convient. Il usera des richesses de la nature avec la discrétion qui confèrera au jardin fonctionnel la simplicité et la sérénité propres à l'architecture moderne.

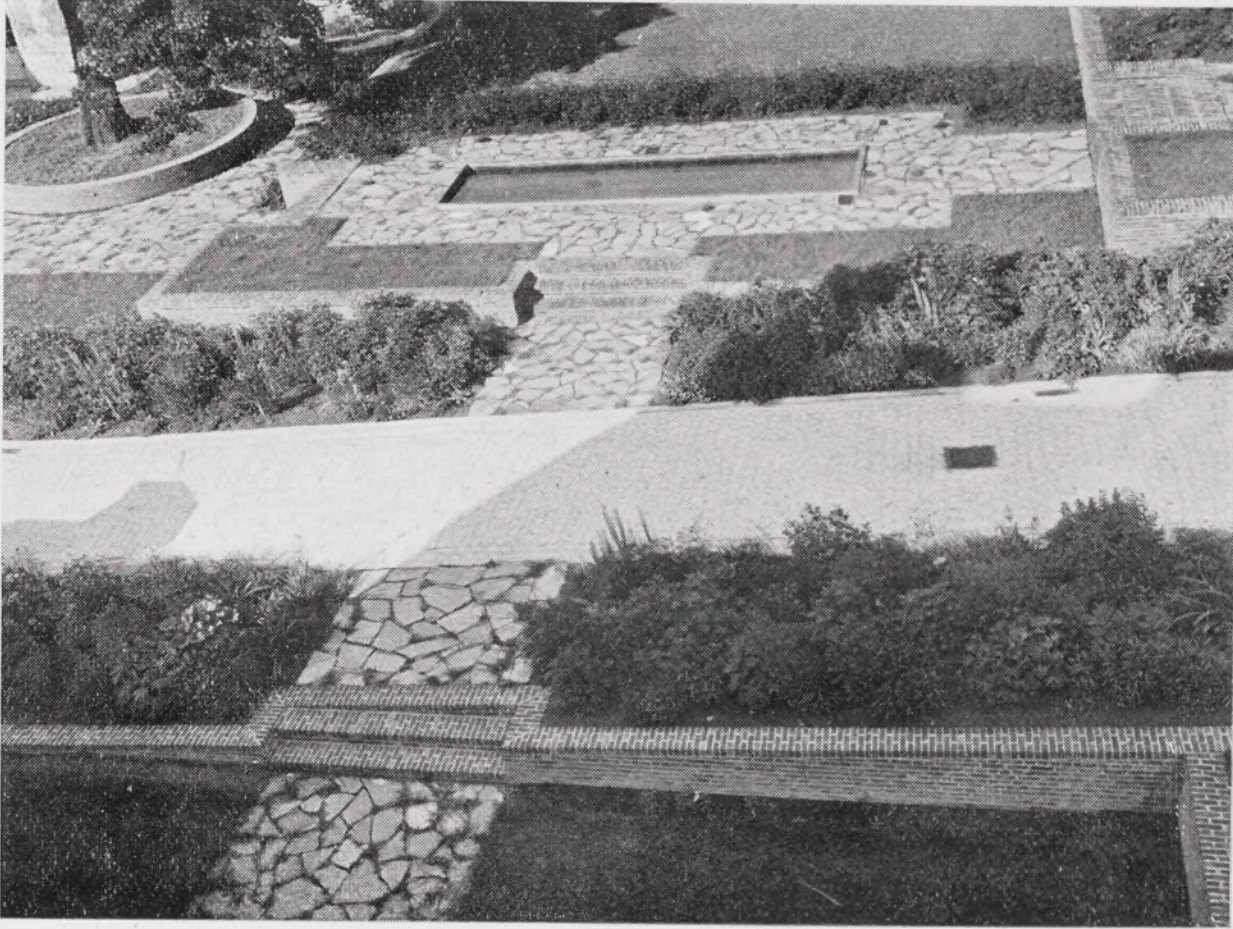
Ces tendances heureuses se retrouvent dans les œuvres que nous reproduisons. Nous le soulignons bien volontiers. S'il est exact que l'on a réalisé ces derniers temps quelques aménagements d'espaces vraiment modernes, il est bien rare de rencontrer de petits jardins d'esprit fonctionnel. Nous croyons aussi que peu de jardinistes peuvent aligner nombre d'œuvres aussi intéressantes que celles dont Jean Canneel-Claes est l'auteur. Pourtant, celui-ci débute à peine dans la carrière. Après avoir suivi, à l'Institut Supérieur des Arts Décoratifs, l'enseignement de feu van der Swaelmen, il s'adonna, durant quelques années, à la pratique de sa profession, puis revint à l'I. S. A. D. terminer ses études sous la direction de l'architecte J.-J. Eggericx. En 1931, il y obtint, avec la grande distinction, son diplôme d'architecte-jardiniste.



Jardin privé à Schaerbeek.

Vue axonométrique.

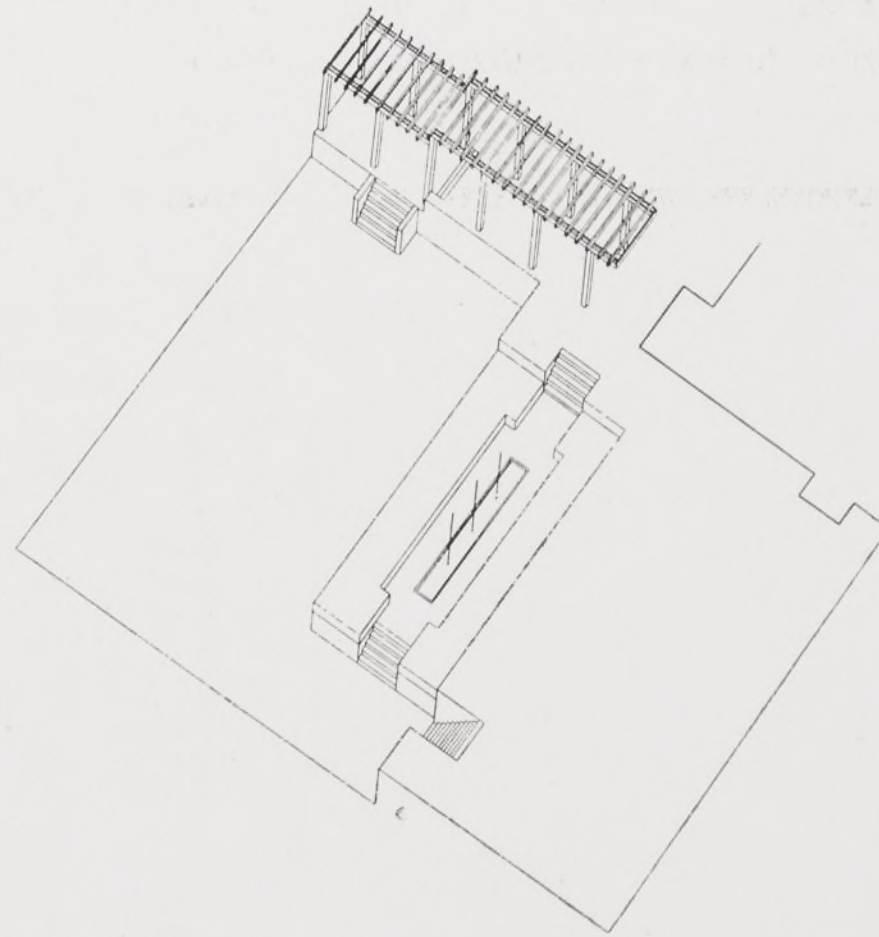
Terrain en pente. Deux beaux grands arbres (tilleul et hêtre pourpre). Le jardin proprement dit a 26 m. sur 75 m. L'allée carrossable est prolongée en ligne droite de l'entrée jusqu'au fond du jardin, où se trouvent l'espace de manœuvre et l'entrée du garage. Cette allée en pente douce est bordée de chaque côté d'une plate-bande de plantes vivaces en mélange (largeur 3 m.). La partie du jardin prolongeant l'habitation est traitée, en raison de sa déclivité, en trois plateaux horizontaux; les deux arbres étant pris comme base des premier et troisième plateaux. Le chemin, axé sur la porte-fenêtre de l'habitation, fait une herne autour des deux arbres, à chacun des plateaux. Ce mouvement est accentué par la plate-bande fleurie bordant le chemin d'un seul côté. Cette plate-bande est de rosiers blancs, au premier plateau, de rosiers roses au second et de rosiers rouges au troisième plateau. La différence de niveau entre les plateaux est de 0 m. 80. Les murs de soutien sont en briques Zandvoort, comme les façades de l'habitation. (Propriété J. P. B., place Jamblinne de Meux, Schaerbeek).



**J. Canneel-Claes
Jardiniste.**

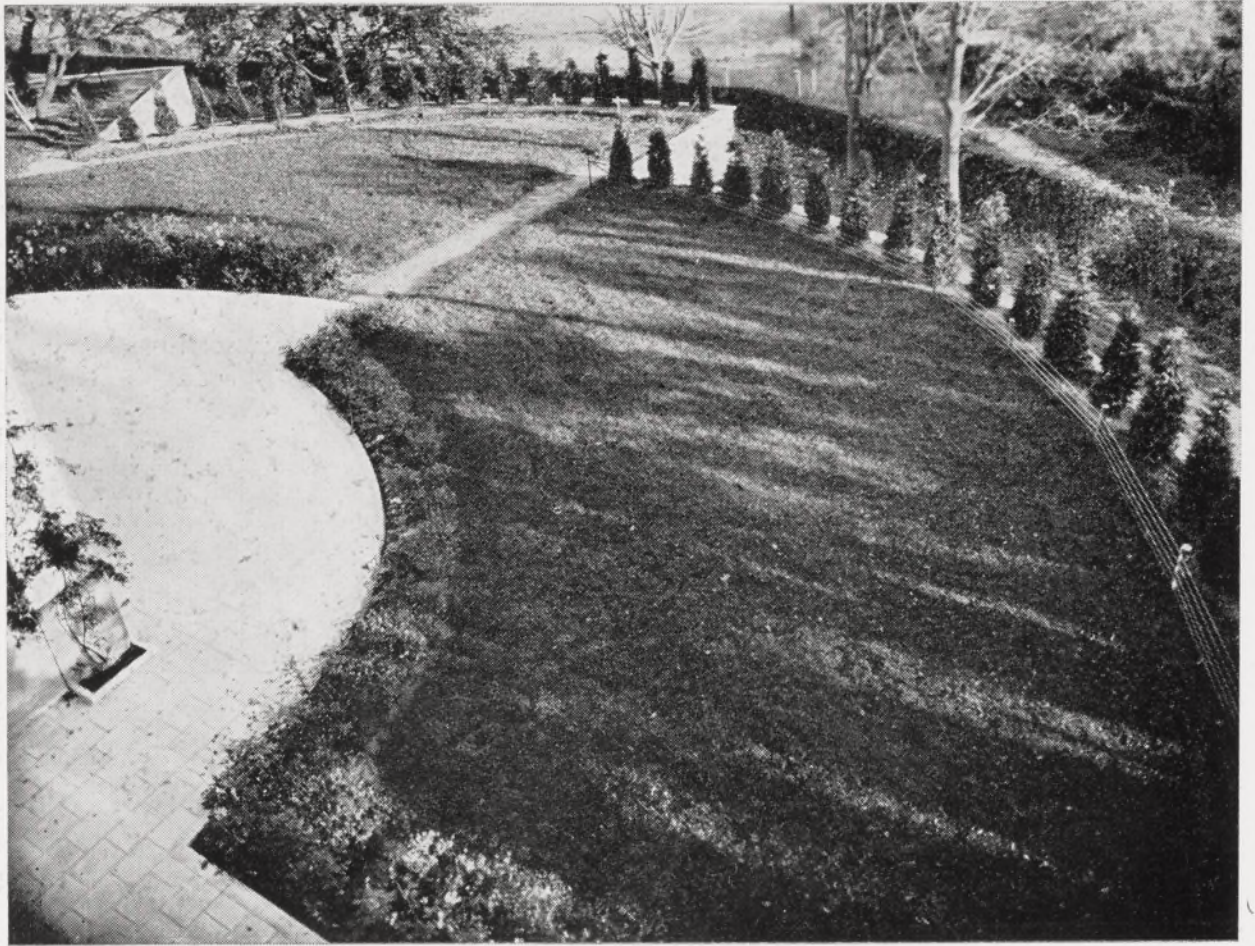
Jardin privé à Schaerbeek.

Terrain en pente. Superficie 22 m. sur 31 m. Un premier plateau horizontal est découpé au niveau du bâtiment, à la façade duquel il correspond par sa largeur. Un autre plateau de valeur équivalente est aménagé au niveau inférieur du jardin. Enfin un troisième plateau, d'un niveau intermédiaire s'agence entre les deux autres; ce plateau, centre du jardin, est traité en couleurs et réservé aux fleurs, tandis que les deux autres plateaux qui l'encadrent sont uniformément recouverts d'un tapis vert de gazon. Le plateau central contient un bassin allongé, où trois jets d'eau déterminent et accentuent l'axe du jardin. A côté de l'habitation, dans le rectangle perdu, une pergola est aménagée dans l'alignement de la façade et fait suite à une galerie couverte du bâtiment. Orientée au Sud-Ouest, cette pergola est l'endroit choisi pour le repos; l'on y jouit d'une vue dominante sur l'ensemble du jardin. (Propriét. H. L., à Woluwe-St-Pierre.)



Jardin privé à Woluwe Saint-Pierre.
Vue axonométrique.

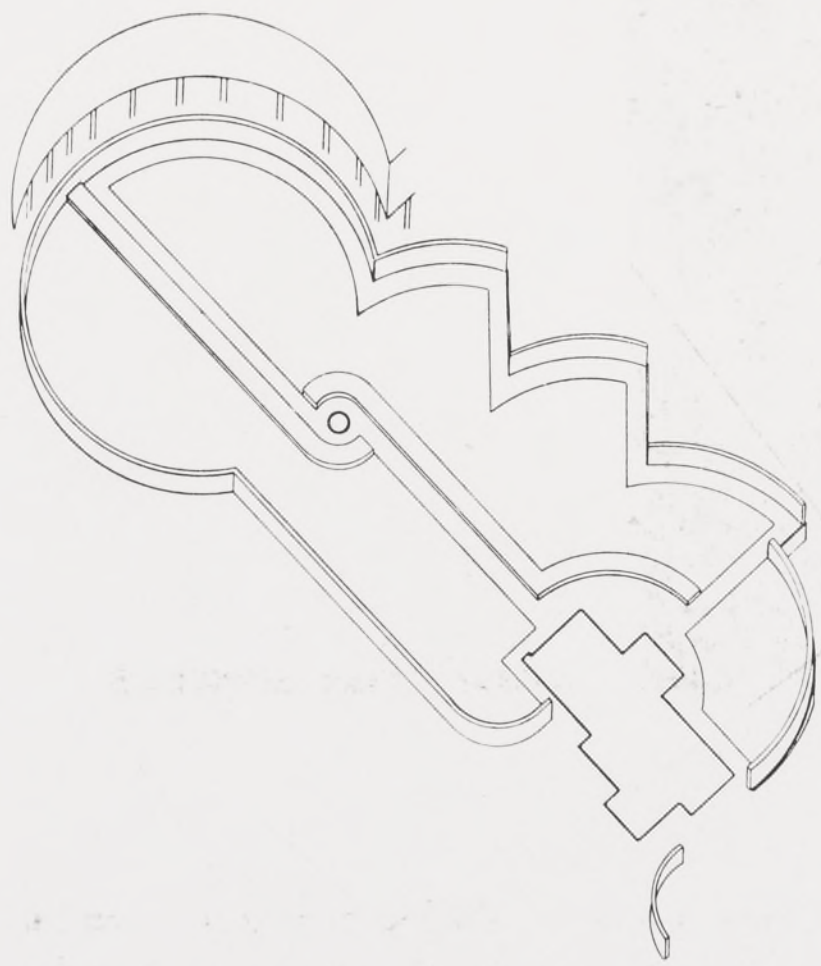
J. Canneel-Claes
Jardiniste.



Jardin privé à Genval (en exécution).

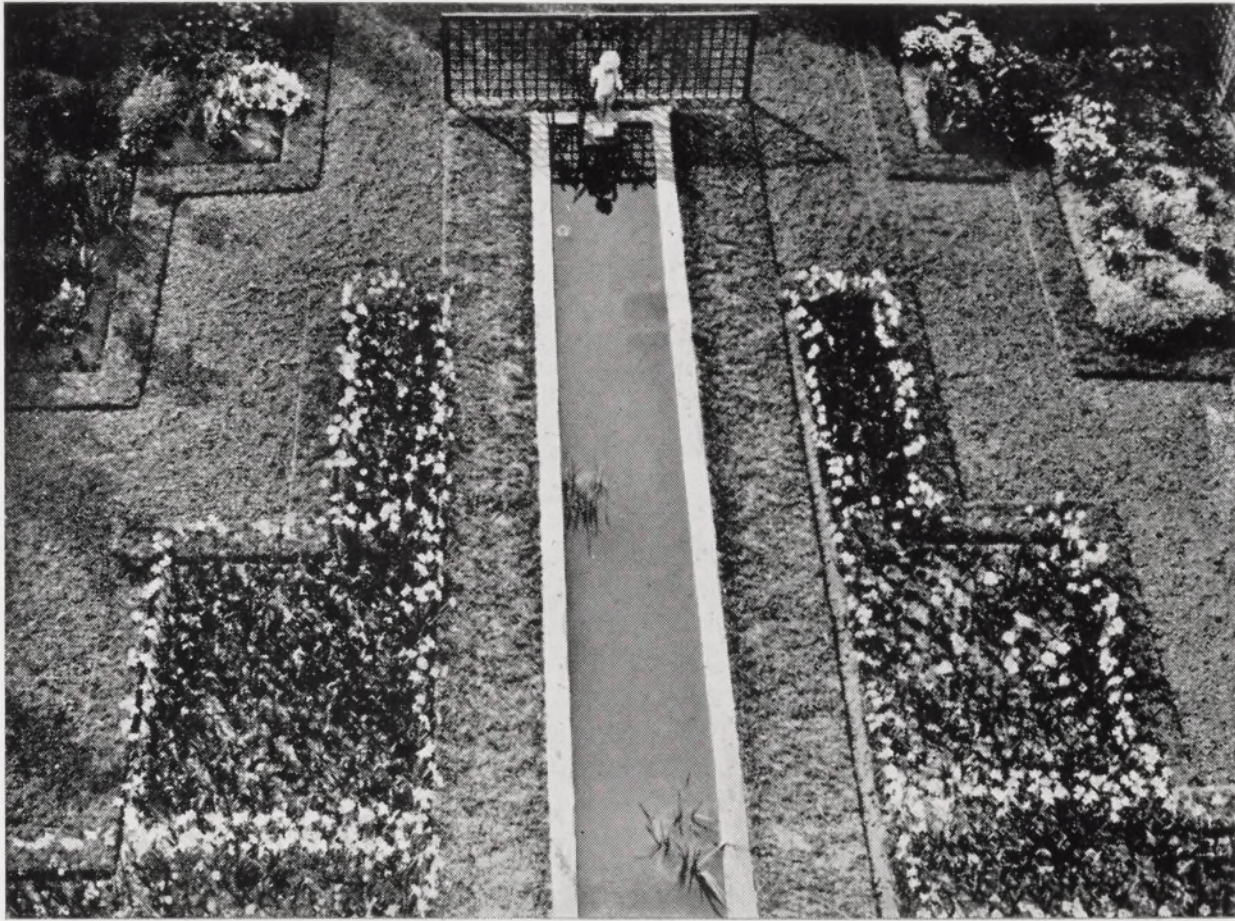
Vue prise de l'habitation.

(Photo W. Kessels.)



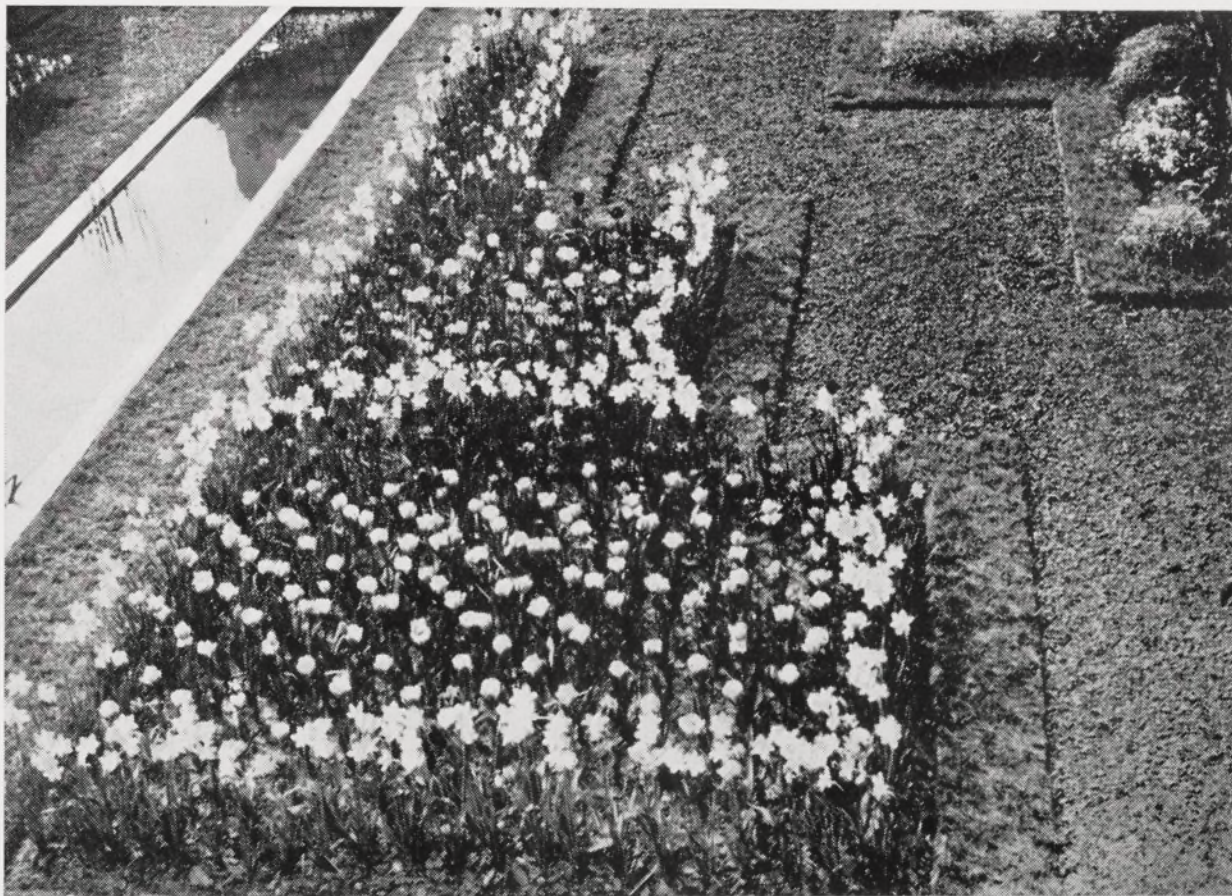
Vue axonométrique.

Ancienne propriété à transformer. Un vaste espace libre de 75 m. X 35 m. est découpé dans le pourtour des arbres et limité par une haie de 2 m. de hauteur. Une partie du côté droit du jardin n'étant pas clôturée par les arbres et donnant sur le versant d'une colline, est dentelée pour permettre des échappées sur Genval, tout en conservant l'hermétisme du jardin. La dentelure a aussi été adoptée pour éviter que de l'habitation l'œil ne bute sur un horizon trop rapproché, et pour qu'il atteigne instinctivement le point important du jardin, le grand hémicycle. Grâce à la haie qui l'entoure, le jardin se révèle, de l'intérieur de l'habitation dans le cadre d'une grande fenêtre : celle-ci a servi à axer la première partie de l'ensemble.



Photos : W. Kessels.

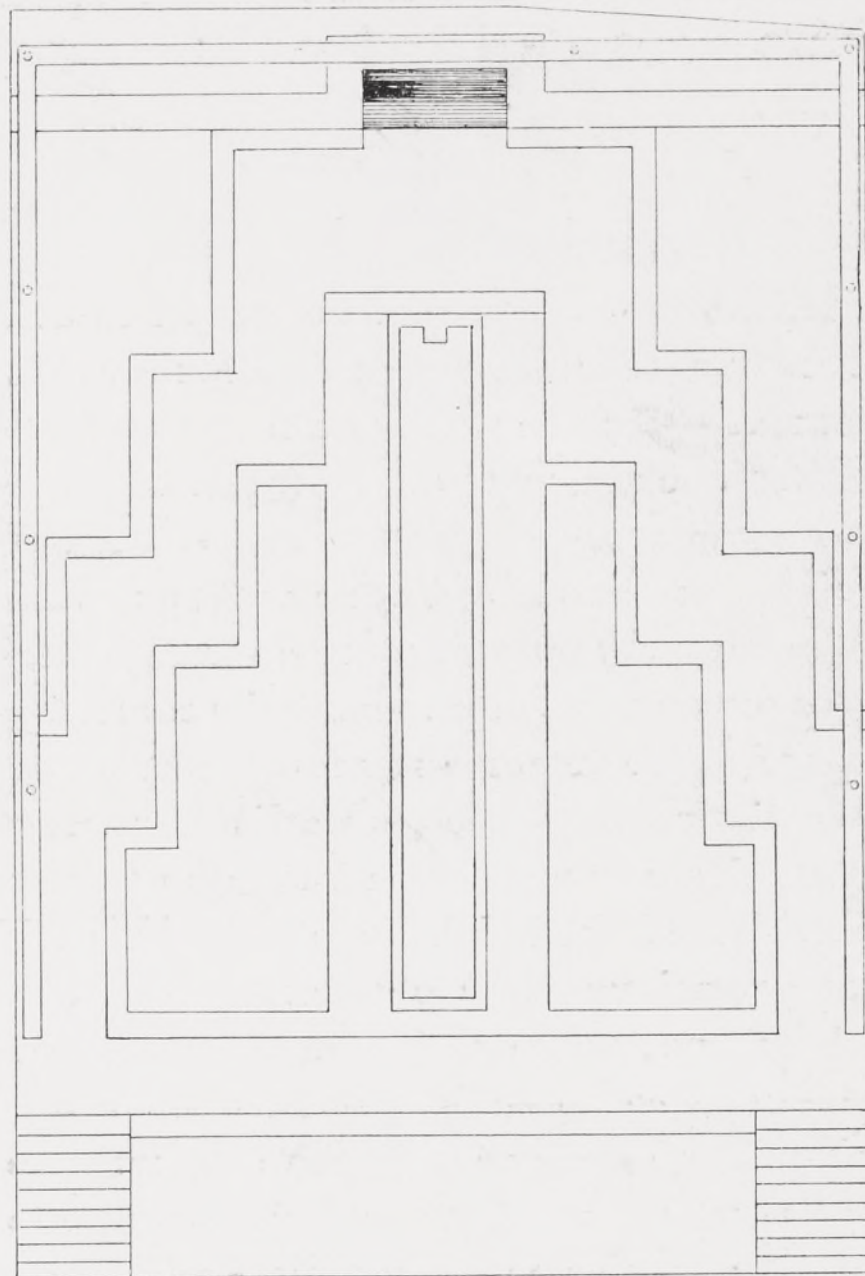
**Jardin privé
à Woluwe St-Lambert.**
(Voir le plan page suivante.)



Détail d'un parterre.

Jardin de ville, 15 m. \times 17 m. Deux chemins, partant des deux portes de l'habitation, vont se réunir au fond du jardin devant un banc de repos. Emploi de dominantes accentuant la longueur (bandes et bordures de gazon, bassin de 1 m. \times 10 m.). Les deux parterres centraux accentuent encore cet effet : ils sont garnis au printemps de tulipes simples, hatives, en rectangles unicolores et bordés de narcisses; en été ces mêmes rectangles unicolores contiennent soit des lobelias et des calcéolaires,

J. Canneel-Claes
Jardiniste.



**Plan d'un jardin privé
à Woluwe Saint-Lambert.**

soit des bégonias, soit encore des salvias. Les deux parterres latéraux renferment des plantes vivaces en mélange. Le fond du jardin est fait d'un mur de verdure de sapins; le banc de repos y est enclavé. L'ensemble du jardin est isolé par une ligne de tilleuls conduits en palissade.
(Propriétaire : R. V., à Woluwe-Saint-Lambert.)

LES BATIMENTS SCOLAIRES

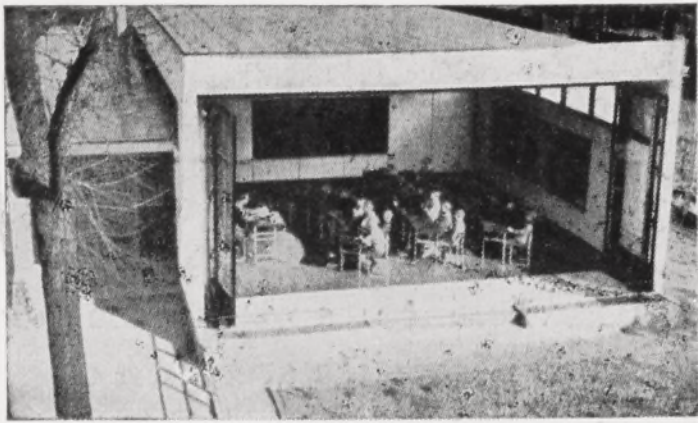
D'un point de vue général et théorique, toute œuvre d'architecture rationnelle est l'expression matérielle résultant de la coordination d'applications scientifiques souvent complexes. Parmi les sciences qui participent directement à l'organisation architecturale, certaines sont communes à tous les problèmes — la biologie, l'hygiène, par exemple — d'autres sont propres à tel ou tel cas déterminé — l'organisation ménagère pour l'habitation, la thérapeutique pour l'hôpital, etc. Pour l'école, la base scientifique essentielle est la pédagogie.

« Sans doute — écrit E. May — il est possible de faire progresser l'École en la soumettant aux réformes du seul domaine de la construction. » Mais cela est très limité, et si l'on a réellement en vue l'École nouvelle, vraiment actuelle et vivante, il faut bien admettre que l'architecture seule est dans l'impossibilité de la créer. Ainsi donc plusieurs alternatives s'offrent au constructeur d'écoles : — édifier le bâtiment traditionnel satisfaisant à la pédagogie traditionnelle; — ou encore se soumettre à cette pédagogie traditionnelle, mais lui donner un cadre moderne. Le premier cas ne peut tenter aucun architecte conscient; quant au second, assez fréquent même dans de bonnes réalisations étrangères, il accuse de lui-même un déséquilibre flagrant, tout aussi marqué que s'il s'agissait d'abriter une école à méthodes pédagogiques progressistes dans un cadre créé par une banale construction routinière. Le seul cas à envisager est donc l'école basée sur la pédagogie moderne, à laquelle il faut donner un cadre architectural correspondant, un abri fonctionnel. Cela exige, de la part du construc-

teur, une connaissance approfondie de l'évolution et des nécessités actuelles de la pédagogie.

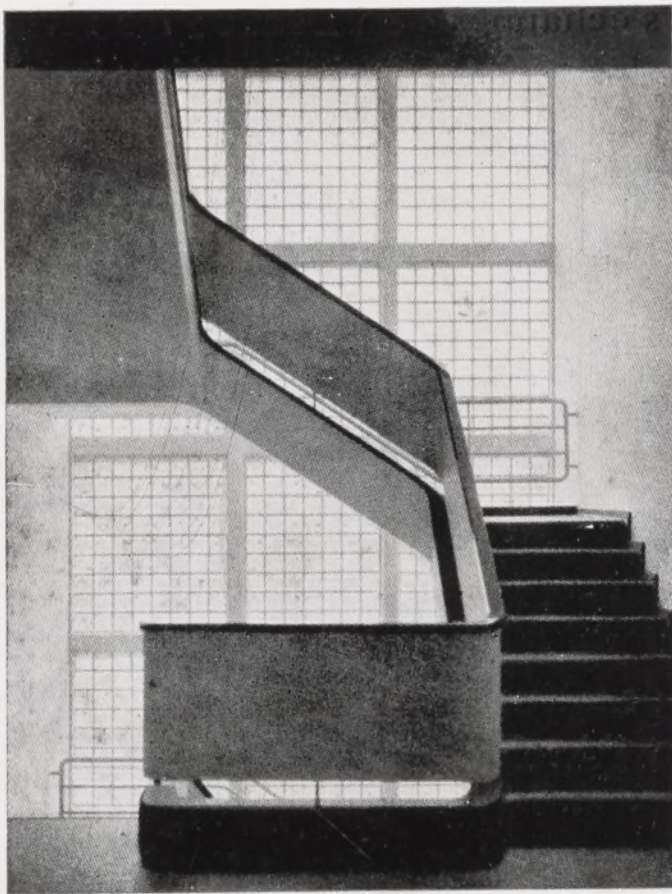
Avant de parler de cette science qui connaît déjà des réformes étonnantes, nous ne pouvons passer sous silence un autre facteur qui influence considérablement le progrès de l'École : c'est l'organisation scolaire. Posons donc que l'École dépend, au premier chef, de l'état social, dont elle accuse sciemment ou non les préoccupations. On a pu dire que l'organisation scolaire, en Europe occidentale surtout, a vieilli autant que les diverses constitutions politiques qui la régissent. Un problème d'adaptation se pose donc, auquel ni le pédagogue ni le constructeur ne peut rester étranger, bien que cette tâche ne relève pas spécialement de l'un ou de l'autre. Ajoutons d'ailleurs qu'en Belgique comme en France les rivalités politiques qui se sont manifestées à propos de l'École ont eu pour effet de détourner l'attention du véritable progrès pédagogique. Bruxelles, par exemple, s'est complètement désintéressée d'une remarquable expérience qu'elle a sous les yeux — l'École du D^r Decroly. En France, on dédaigne parfaitement quelques pédagogues éminents, C. Freinet, A. Cousinet, et d'autres, qui ont apporté dans leur sphère d'action autant d'innovations vitales, que bien des constructeurs hardis, dans le domaine de l'Architecture.

De même que l'Architecture doit à quelques pionniers sa libération des anciennes formules, puis son orientation sur des bases rationnelles, c'est à quelques éducateurs



Pavillon d'une école en plein air, à Francfort s/M.

Architecte W. Schütte.



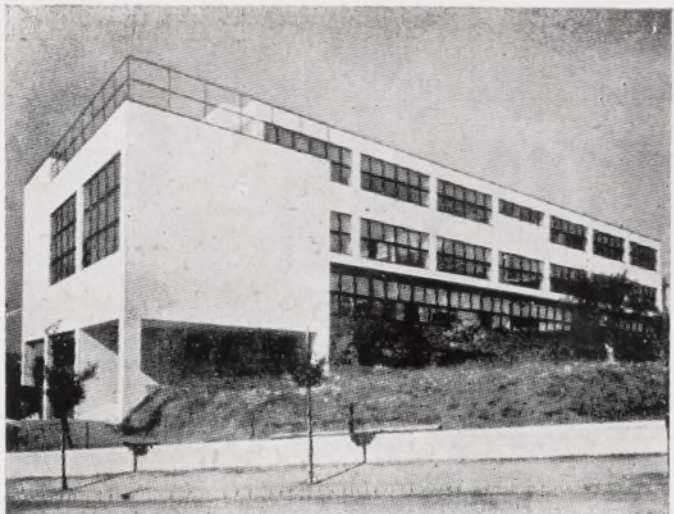
École à Hambourg.

Cage d'escalier.

Architectes Hinsch et Deimling.

épris de vie saine et non de systèmes routiniers que la Pédagogie doit ses progrès décisifs. Un parallèle assez gratuit peut-être, mais qui peut aider à l'intelligence de l'orientation pédagogique, assignerait à Maria Montessori la place qui, en architecture, revient à Le Corbusier, avec cette réserve qui a son importance — le montessorisme est né de la recherche scientifique.

Sans entrer dans le détail des principes qu'applique à la pédagogie nouvelle la doctoresse italienne, notons seulement les caractères généraux communs à sa technique et à celles qui, tout en la perfectionnant, en dérivent: importance considérable des premières années de la vie, d'où nécessité de perfectionner l'éducation préscolaire (jardins d'enfants, etc.); l'enfant n'est pas seulement un homme « en devenir », c'est un être complet, capable de réflexion et d'action, d'où nécessité de le placer dans un milieu favorable, à son échelle (matériellement et moralement); l'enfant a une vie agissante, non passive comme celle que lui faisait la pédagogie ancienne, d'où participation active de l'enfant à sa propre éducation (d'où encore, nécessité de limiter le nombre d'enfants par classe); les classes doivent correspondre non à une répartition basée sur l'âge, mais sur le développement des petites personnalités (d'une manière générale, l'enseignement Montessori porte sur les enfants de six à douze ans surtout; au delà de cet âge la personnalité enfantine devient apte à aborder l'abstraction et l'enseignement plus cérébral); pouvoir éducateur de la vie, d'où limitation sinon abandon complet des livres, et aussi importance du travail matériel (menuiserie, etc.); utilisation de moyens nouveaux de haute valeur pédagogique: le cinéma, l'imprimerie, la radio, le phonographe, etc. Telles sont, trop briè-



Ecole à Brno (C. S. R.).

Architecte B. Fuchs.

vement résumées les principales acquisitions de la technique montessorienne, à laquelle se rattachent, avec des variantes plus ou moins importantes, les techniques pédagogiques modernes. On appréciera l'extraordinaire portée de cette véritable révolution, si l'on tient compte que non seulement elle libère la personnalité enfantine, la développe et la prépare à l'adolescence et à la maturité, mais aussi qu'elle agit directement sur l'état physique de l'enfant. Une enquête récente d'un médecin américain n'a-t-elle pas démontré que la tension nerveuse à laquelle l'ancienne pédagogie soumettait les enfants est en grande partie responsable non seulement de la myopie mais encore des diverses erreurs de réfraction. En outre, grâce au freudisme, l'on a pu établir avec certitude les multiples déformations physiques et mentales auxquelles pousse inévitablement l'éducation qui opprime la personnalité de l'enfant.

C'est de cette idée fondamentale — le respect de la personnalité enfantine — que doit partir, ainsi que l'écrivit l'architecte Kaufmann, l'expression architecturale de l'école. Voici la description que donne ce



Ecole à Prague.

Architecte W. Fryda.

constructeur d'une école Montessori qu'il conçut pour la ville de Francfort :

Pour un groupe d'environ trente enfants (d'après Montessori il n'en sera pas réuni davantage), une grande salle principale sera appropriée avec quelques niches comme salles voisines. La grande salle est la salle principale de travail. Les instruments techniques sont fixés au mur, les fenêtres basses permettent au regard de l'enfant de s'échapper vers le jardin adjacent auquel donnent accès une ou plusieurs portes de cette salle principale. Une des niches voisines sert de salle de concentration ou de repos ; là s'isole l'enfant qui doit s'adonner à un problème spécial, tout comme ferait l'adulte, qui effectue un travail intensif ; là, au contraire, la tranquillité est fournie à un enfant quelque peu fatigué. Une autre niche sert de dépôt aux couchettes pour la sieste à midi, une niche plus vaste est installée en vue du lavage à grande eau et à celle-ci sont annexés, tout naturellement, les W.-C. ; enfin, il y a lieu de pourvoir encore l'établissement d'une petite cuisine pour enfants, où tout est approprié à leur taille. La salle centrale avec les niches constitue la cellule, l'unité-type qui doit être répétée au cas où il y a un nombre plus grand d'enfants. Notons que dans la salle

centrale ont lieu également, intercalés entre les occupations plus longues, les exercices rythmiques auxquels, toutefois, tous les enfants ne doivent pas forcément participer. D'où la nécessité de prévoir l'emplacement pour un piano. Le jardin constitue une partie importante de cet ensemble éducatif et doit présenter, dans ses diverses parties, différentes possibilités d'occupation et de délasserement. Un jardin potager, un jardin fleuri, autant que possible, soignés avec le concours des enfants, une grande piste ensablée et une grande prairie, voilà les formes essentielles du jardin qui sera limité, si possible, du côté nord, par un vaste abri sous lequel les enfants pourront se garer du soleil ou de la pluie.

Comme installations complémentaires, il convient d'aménager un vaste vestibule avec vestiaire et, à proximité, un bureau pour l'administration de la maison des enfants. Au surplus, là où les enfants sont soignés le jour entier, il s'agit d'organiser leur participation aux repas scolaires. Il faut donc, dans la maison des enfants, l'installation d'une cuisine et de services, pour réchauffer et distribuer la nourriture apportée dans des « thermophores ». Enfin, quand il s'agit d'écoles installées en dehors d'autres groupements, une petite ou une grande habitation abritera la personne ou la famille chargée du chauffage et de la garde des bâtiments.

Nous ne pouvons manquer de signaler une enquête récente à laquelle s'est livrée l'Association des Instituteurs de Leipzig. Sous le titre « Das Neue Schulhaus », cette enquête, du plus haut intérêt, examine les caractères essentiels de l'Ecole nouvelle, expression des techniques pédagogiques modernes. Nous résumons ci-après les

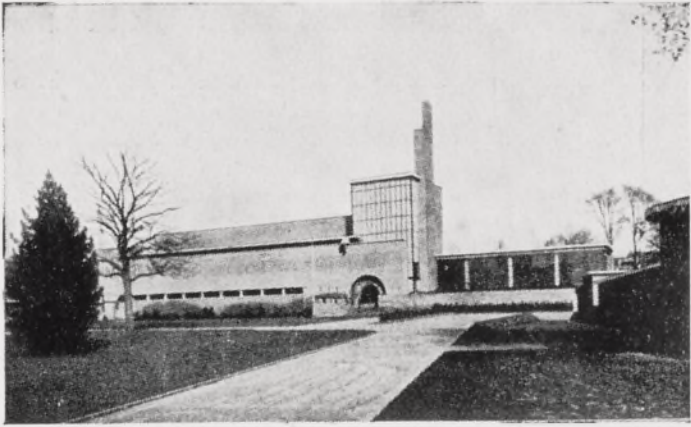
passages principaux de cette remarquable étude :

Généralités : l'Ecole est avant tout un événement pédagogique, auquel doit se soumettre l'architecture. Celle-ci doit, pour des raisons économiques et psychologiques, être libérée de la tradition décorative.

L'unité fondamentale de l'Ecole est la classe. Les techniques pédagogiques modernes exigent, pour un nombre plus réduit d'enfants, des dimensions de salle plus vastes (7×9 m., minimum). L'hygiène justifie aussi cette nécessité ; l'aération demande un minimum de 7 m^3 d'air par élève, et une hauteur de classe de 4 m. au moins. L'usage du cinéma et des projections lumineuses requiert ce minimum. Les fenêtres ($1/6^e$ de la superficie du plancher) doivent descendre à 0 m. 80 du sol, et seront garnies de verre laissant passer les rayons ultra-violet (expériences concluantes faites en Angleterre).

L'équipement de la classe, à l'échelle des enfants, doit avoir pour base non plus les bancs alignés suivant une discipline superficielle, mais des tables pour quatre élèves et des chaises, ce qui permet un agencement plus souple, favorable aux diverses nécessités de l'enseignement « actif ». Le groupement des enfants par quatre est le plus intéressant tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue économie de matériel. Le mobilier de la classe comprend en outre une série de tableaux (pas nécessairement noirs), un écran, un lavabo, une table ou un bureau genre américain pour l'instituteur, des armoires à la portée des enfants, des vitrines, etc.

Pour l'éclairage artificiel il faut compter une intensité normale, dans les classes, de 100 lux minimum, à réaliser préférablement par l'éclairage indirect (coûteux) ou semi-direct. Le chauffage central habituel, s'il est utilisé, demande certaines précau-



Ecole primaire à Hilversum.

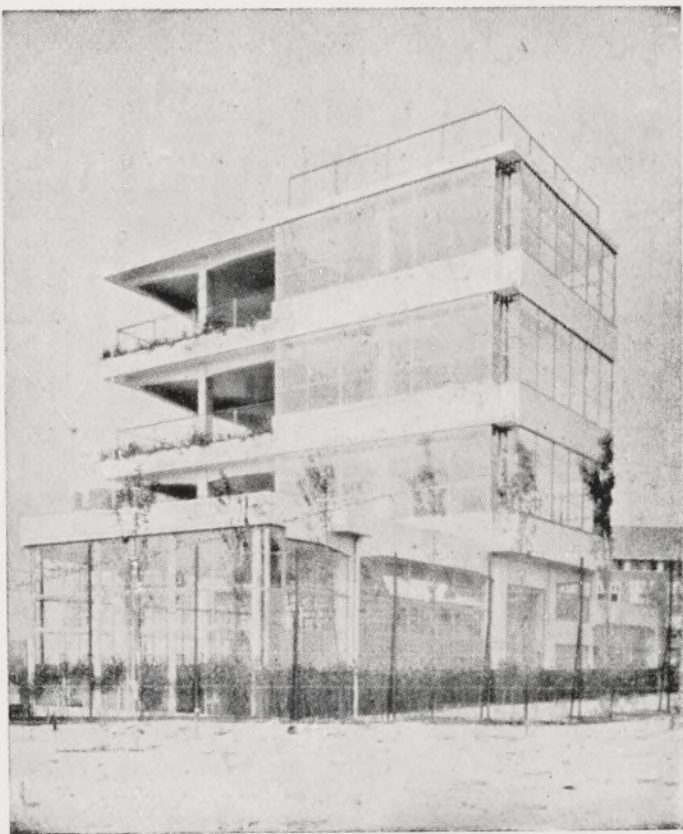
Architecte : W. Dudok.

tions : les radiateurs ne seront pas chauffés à plus de 80 degrés, afin d'éviter la décomposition des poussières ; ces radiateurs seront d'un type facile à nettoyer.

Une exigence nouvelle de la pédagogie et de l'hygiène modernes est la classe en plein air : il doit y avoir une classe en plein air (de 7 sur 10 m. environ) sur 4 à 5 classes. Le système employé par E. May à Francfort est très recommandable : les classes sont principalement au rez-de-chaussée, ce qui permet d'ouvrir devant chacune d'elles un jardin couvert où les enfants peuvent s'installer.

Les couleurs à utiliser dans les bâtiments d'écoles ont une grande importance psychologique et physique. Les violents contrastes sont à éviter, de même que les tonalités qui assombrissent.

Tels sont, brièvement énumérés, les caractères principaux requis par l'enquête des Instituteurs de Leipzig pour la construction et l'aménagement des écoles modernes.

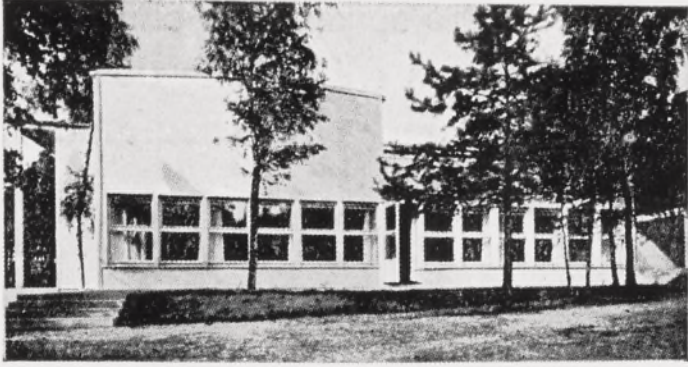


Ecole à Amsterdam.

Architecte ir. J. Duiker.

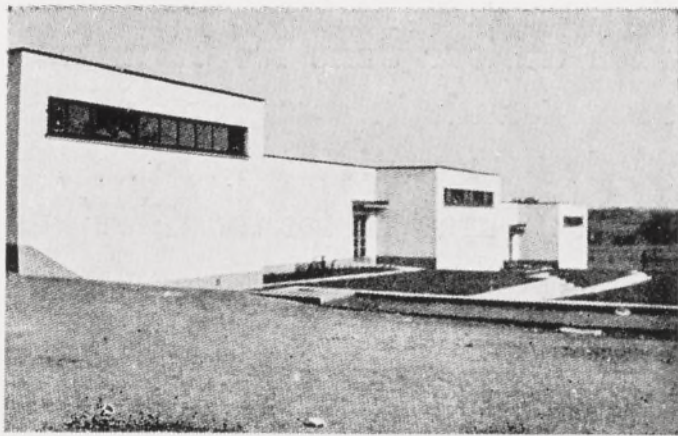
Une des plus récentes réalisations d'architecture scolaire — et aussi l'une des plus parfaites.

Bien d'autres points demanderaient à être résolus rigoureusement. Nous citerons par exemple, en dehors des préoccupations d'ordre pédagogique, l'aspect urbanistique du problème scolaire : la répartition des écoles dans la ville, l'implantation des bâtiments dans un quartier d'habitation (système adopté par May en U.R.S.S., préconisé par V. Bourgeois dans un projet d'urbanisation de Bruxelles, système aussi adopté par Duiker dans une récente et remarquable réalisation à Amsterdam). Il



**Ecole maternelle
près de Spremberg.**

Architecte : K. Waschmann.



Ecole Ebert (Allemagne).

ne s'agit plus de faire de l'école un « effet » monumental, mais de la situer à l'écart du bruit et du mouvement des rues, et de lui réserver un accès facile et sûr. Enfin il y a aussi la question du lotissement de l'école. Nous terminerons ce bref aperçu en mentionnant les principales réalisations qui, dans l'un ou l'autre domaine, ont aidé à faire progresser la construction scolaire. Les écoles de Francfort, construites entre 1927 et 1930, offrent certainement le plus d'intérêt. Citons surtout les classes-pavillons pour l'enseignement au grand air (architecte W. Schütte). Diverses réalisations tchèques valent d'être mentionnées (école de Prague à halls superposés, école « Mazarik », à Vouziers, école maternelle de Brno, etc.).

Amsterdam vient de connaître une construction particulièrement remarquable en l'Ecole de l'architecte Duiker. Ce bâtiment présente plusieurs innovations capitales : disposition des locaux, exécution, et système de chauffage.

D'autres pays ont vu s'élever des bâtiments dignes d'intérêt; nous citerons particulièrement l'Ecole de plein air édiflée en Angleterre (Derbyshire) par l'architecte G. H. Widdows. En France quelques écoles maternelles méritent l'attention. Beaucoup est à faire en Belgique pour que progresse la construction scolaire. D'abord que l'on cesse de négliger nos pédagogues novateurs; que ceux-ci puissent étendre leur action. Il restera à l'architecte de bien les comprendre, et de se soumettre humblement à leurs directives d'éducateurs, pour que s'exprime — architecturalement — l'Ecole nouvelle.

E. H.

L'ARCHITECTURE INTERNATIONALE

ALLEMAGNE

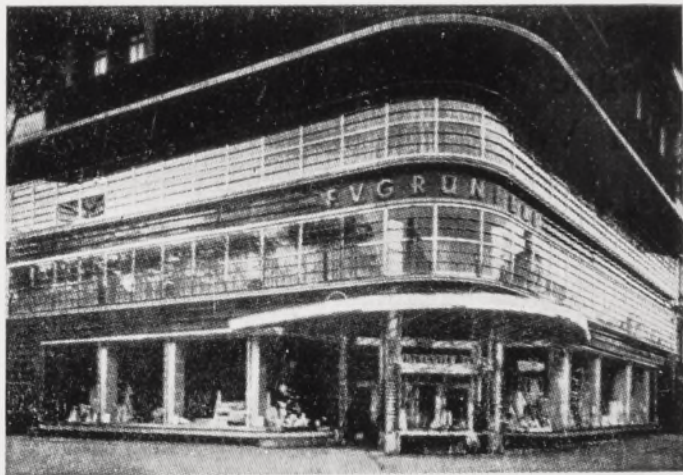


Batiments commerciaux. Magasins.

Immeuble de la firme „Opel“.

Architecte F. Toussaint.

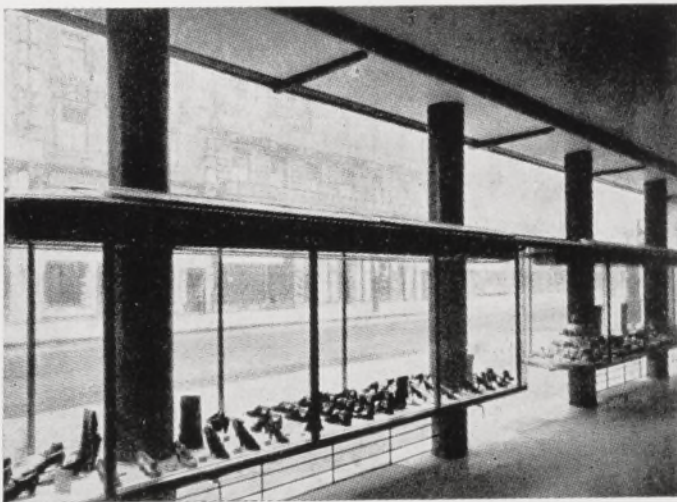
(D'après "Moderne Bauformen", Stuttgart, numéro de mars 1931.)



Magasin à Berlin.

Architecte O. Firlé.

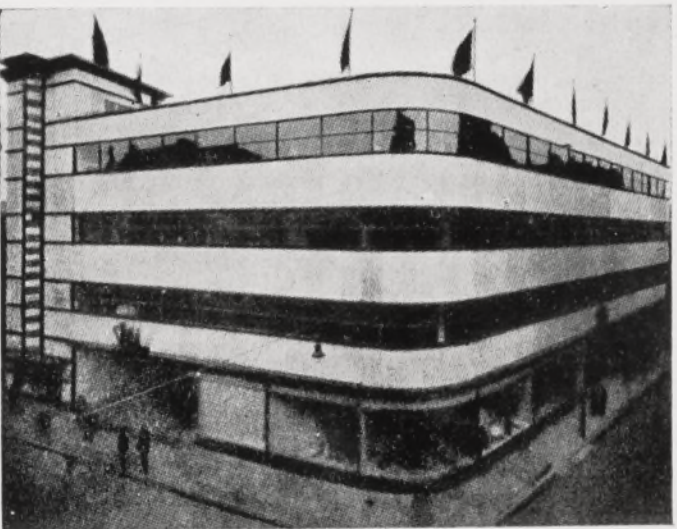
(D'après la "Deutsche Bauzeitung", Berlin, III-1931.)



Intérieur de magasin à Francfort s/M.

Architecte H. Zweigenthal.

Extrait de "Wasmuths Monatshefte", Berlin (III-1931).



Magasins à Gelsenkirchen.

Architecte Prof. Bruno Paul.

Extrait de la revue "Ostdeutsche Bauzeitung" (Breslau) qui consacre au problème du magasin moderne une partie de son numéro du 5-III-1931.

AUTRICHE

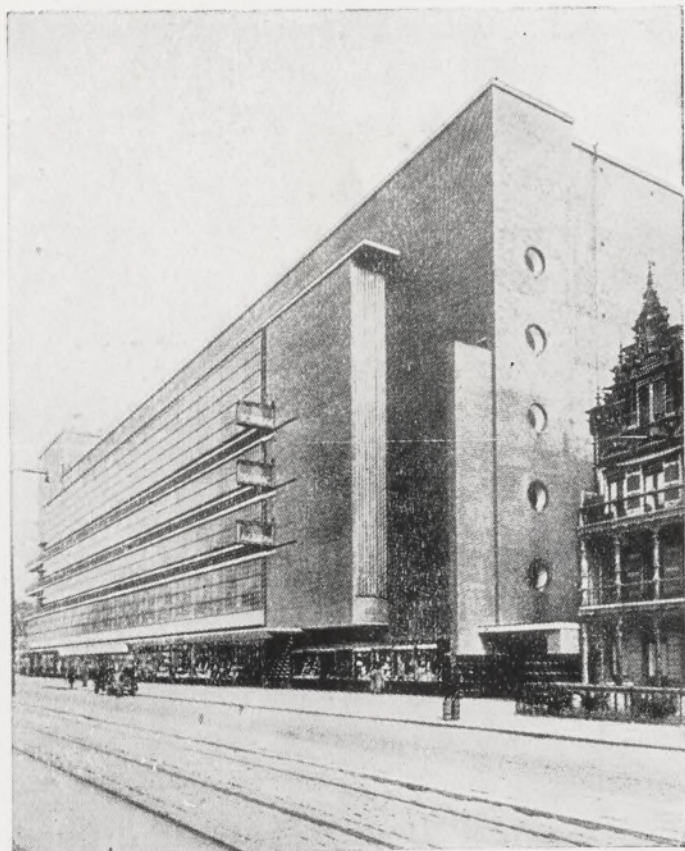


Magasin à Vienne.

Architecte W. Wiesner.

(D'après " Die Bau- und Werkkunst ", Vienne, VI-1931.)

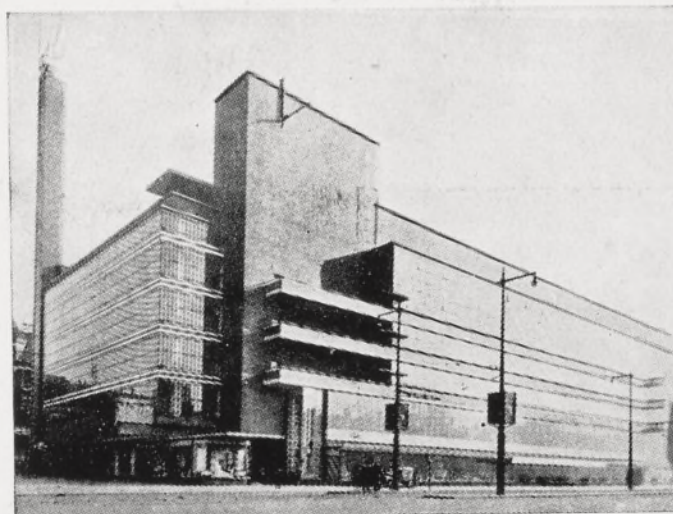
HOLLANDE



Grands magasins „Bijenkorf”, à Amsterdam.

Architecte Dudok.

Cette œuvre récente du célèbre architecte hollandais a été reproduite en détail dans la revue " Bauwelt ", Berlin (19-III-1931).



SUÈDE



Magasin-Exposition à Londres.

Architecte H. Rosenberg.

Cette élégante vitrine fut exécutée à l'occasion de l'Exposition des Arts Décoratifs Suédois, à Londres. (D'après " Svenska Slöjd For. Tidsk. ", Stockholm, N° 3.)

les enfants, atteints par le chômage, ne peuvent plus leur venir en aide.

4. Pour améliorer sensiblement la situation des vieillards indigents, il ne suffit pas d'augmenter la pension de vieillesse, il faudrait aussi construire de nouveaux hospices là où la nécessité s'en fait sentir, en tenant compte des besoins, des habitudes et des mœurs; il faudrait encore procurer des logements sains et hygiéniques aux vieillards qui habitent dans des taudis et qui ne peuvent ou ne veulent pas être hospitalisés.

Le ministère de la Justice qui exerce la haute surveillance sur les commissions d'assistance publique, devrait favoriser davantage la construction de nouveaux hospices — communaux et intercommunaux — pour vieillards, et surtout veiller à la répartition de ces établissements selon les besoins de la population, ce qui n'a jamais été fait.

Le meilleur moyen d'atteindre ce but consisterait à allouer aux commissions d'assistance d'importants subsides. En l'occurrence l'Etat et les provinces devraient jouer le rôle de zélateur : ils feraient, en faveur de la construction de nouveaux hospices, des sacrifices pécuniaires analogues à ceux qu'ils font depuis longtemps en faveur de la construction d'écoles. Mais il faut bien le dire, les crédits inscrits au budget de l'Etat et des provinces, en faveur de la construction d'établissements hospitaliers, ont été, de tout temps, dérisoires et la charge de l'assistance hospitalière continue à peser tout entière sur les communes dont la situation financière est obérée.

5. Pour assurer une meilleure répartition des hospices, le ministère de la Justice devrait pouvoir se rendre compte des besoins des vieillards dans le pays entier. A cet effet, une enquête s'impose. Elle pourrait être confiée au Conseil supérieur de l'Assistance publique : l'inspecteur général et l'inspecteur adjoint qui viennent d'être nommés par le Roi seraient chargés de recueillir les renseignements nécessaires.

(A suivre.)

Auguste MERCKX.

ECHOS INFORMATIONS

Du PAYS :

UNE ASSOCIATION DES ARTISTES PROFESSIONNELS.

Les artistes professionnels belges, comprenant peintres, sculpteurs, graveurs, compositeurs, écrivains et architectes, ont fondé, au cours d'une assemblée réunie le 10 novembre dernier, l'Association des Artistes professionnels belges. Cette association a pour unique objet la défense des intérêts matériels des artistes. Le comité provisoire a été constitué comme suit : MM. Maurice Casteels, Oscar Jaspers, Henri Kerels, Georges Latinis, Dolf Ledel et Edgard Tytgat. Le secrétariat a été confié à M. Henri Kerels, 5, rue des Ebats, Berchem-Sainte-Agathe.

LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES a tenu, le 25 novembre dernier, au Palais des Académies, son assemblée générale annuelle.

Cette séance ne fut pas absolument dépourvue d'intérêt. Après les inévitables discours, et divers rapports traitant de sujets sans grande actualité, l'assemblée vota l'ordre du jour suivant, relatif au barrage du Hérou :

« L'assemblée générale de la Commission royale des Monuments et des Sites adresse, respectueusement, au gouvernement, le vœu que le barrage en amont du Hérou, sur l'Ourthe, ne soit pas construit et que les chemins de fer vicinaux de La Roche à Houfalize et à Baconfo soient établis sans plus de retard.

» L'Etat belge et ses finances, l'industrie nationale, les populations anversoise, liégeoise, luxembourgeoise et bruxelloise y trouveront tout profit, en même temps que sera sauvé l'un des plus beaux sites de la patrie belge ».

LA CITE MONDIALE

Les négociations du comité de la Cité Mondiale ont conduit à obtenir des propriétaires des options sur des terrains à Tervueren, bien appropriés au but envisagé. Les premiers plans présentés au gouvernement belge, en même

temps qu'aux gouvernements étrangers, constituent un ensemble aussi avantageux pour l'agglomération bruxelloise que pour les organisations invitées à constituer la cité.

LE LAC D'HOFSTADE.

Le problème de la création, au lac d'Hofstade, d'une station balnéaire populaire et des questions de voirie, d'hygiène et de police qui s'y rattachent, ainsi que celle de l'utilisation des eaux par la ville de Malines, a donné lieu, récemment, à une importante réunion.

Le président exposa les rétroactes de la question et l'assemblée estima qu'il y aurait intérêt à créer une société pour l'exploitation des étangs d'Hofstade. Mais il conviendrait avant cela d'éclaircir certains points du problème : l'utilisation des eaux par la ville de Malines et par la Société nationale des chemins de fer; les mesures de police et de surveillance que nécessiterait l'affluence des villégiateurs; les travaux de voirie à exécuter pour les voies d'accès.

Après un échange de vues prolongé, l'assemblée décida de proposer la création d'une commission officielle où tous les organismes intéressés seraient représentés et qui serait chargée de mettre au point un cahier des charges relatif à l'exploitation de la station balnéaire et les règlements qui complèteraient l'organisation projetée.

Anvers

Fin novembre dernier a eu lieu, au Cercle Royal Artistique, la première des trois grandes conférences qui sont données à l'occasion de l'exposition du Grand-Anvers. M. Gyselinck, secrétaire communal, occupait la tribune.

Il a d'abord rappelé que, depuis la guerre, la superficie du territoire d'Anvers, qui était d'environ 3,000 hectares, s'est accrue de 1,000 hectares sur la rive gauche en 1920, et de 4,600 hectares sur la rive droite, en 1928, lors de l'annexion ses communes d'Austruweel, d'Oorderen et de Wilmarsdonck. A la suite de cet énorme accroissement de terrain, trois grands problèmes ont surgi : les terrains du nord, l'aménagement de la rive gauche et des terrains de l'enceinte fortifiée.

Des propositions concrètes ont été formu-

lées pour l'aménagement immédiat de la partie la plus rapprochée de la ville, comprise entre le chemin de fer vers la Hollande et le nouveau boulevard du Nord jusqu'au « Luchtbal ».

Pour amorcer la bâtisse, la ville projette de construire elle-même, à l'avenue du Nord, deux immeubles comprenant respectivement 57 appartements, bureaux et magasins, et 316 appartements. Vers les darses, des travaux de remblai sont encore à exécuter, et le Schyn devra être rejeté au-delà du chemin de fers vers la Hollande. Ces travaux ne tarderont pas à être entamés.

Quant à la rive gauche, les 1,000 hectares du Polder, de Borgerweert ont été apportés par l'Etat dans la Société intercommunale de la rive gauche de l'Escaut, chargée de la construction des tunnels et de la mise en valeur des terrains de la rive gauche.

Les terrains militaires constituent une grosse difficulté. Il résulte de calculs minutieusement établis par la commission d'études que le paiement des terrains militaires, des travaux de démolition, de nivellement, de mise sous profil, d'aménagement, pavage, égout, plantations, etc., laissera un découvert de 100 millions de francs, que deux ou trois communes sont dans l'impossibilité de supporter. Il convient donc de trouver une solution à ce problème.

Il est, d'autre part, absolument certain, qu'il faudra annexer à Anvers les deux faubourgs les plus importants d'Anvers : Borgerhout et Berchem. Cette nécessité ressort très clairement de l'examen de la situation et c'est sur cette conclusion que M. Gyselynck a terminé son exposé.

ANVERS. CONCOURS.

Un concours est ouvert pour l'obtention d'un projet de façade au Palais des Sports d'Anvers (Viaduc de Merxem).

Pour le programme et les renseignements, s'adresser à M. Helsen, 63, rue Van Geert, à Borgerhout. Visite les mardi, mercredi et samedi, de 1 à 2 heures.

Littoral

Ostende se transforme malgré la crise. Un quartier de la ville, situé à l'ouest de celle-ci, subit d'importantes altérations de tracé. Le

T E K H N É

nouveau Palais des Thermes est en voie d'achèvement. Diverses constructions sont projetées.

Par contre, la crise empêche, actuellement, l'édification du nouvel Hôtel de Ville projeté pour Blankenberghe. Toutefois, quelques travaux vont s'exécuter dans cette ville.

La région occidentale du littoral offre quelques problèmes d'actualité immédiate : le « classement » des dunes entre La Panne et la frontière française, et la continuation de la route qui doit réunir toutes les plages belges, de la frontière hollandaise à la frontière française. Cette route est encore inexistante entre Westende et La Panne. Ce travail aurait, en outre, l'avantage d'occuper de nombreux chômeurs.

Province de Liège

Les accidents mortels, causés l'an dernier dans la vallée de la Meuse, par la pollution de l'atmosphère par des gaz toxiques provenant de certaines usines, ont donné lieu à une enquête dont les conclusions viennent d'être publiées. La Commission, composée de médecins, d'hygiénistes et de chimistes, après avoir fixé la cause même des accidents (acide sulfurique maintenu dans l'air à la suite de certaines conditions atmosphériques de la région), a proposé l'application de mesures préventives, et notamment l'octroi conditionnel d'autorisation de créer des établissements industriels. Elle ajoute qu'il faut une « politique urbaniste » veillant à ce que l'accumulation des établissements industriels et des maisons dans une région déterminée ne crée pas une situation dangereuse.

DE L'ÉTRANGER :

Allemagne

BERLIN, VILLE VERTE.

Le « Berliner Tageblatt » annonce le commencement d'exécution d'un plan important qui a pour but de faire de la capitale du Reich une vaste cité-jardin. Ce plan a pour effet de classer en deux catégories distinctes toutes les rues de la ville, rues de circulation et rues résidentielles, et de pourvoir ces dernières de pelouses, plantations, terrains de jeux pour enfants, bassins, etc. Les rues résidentielles

seraient fermées au trafic, à l'exception des véhicules ayant à desservir les habitations; ceci permettrait de réduire au strict minimum l'espace de voirie (la largeur nécessaire à deux véhicules se croisant). L'espace ainsi récupéré serait transformé en jardin à l'usage des habitants dont les enfants pourraient disposer de terrains de jeux, bassins, etc. La commune où est tentée l'expérience est Charlottenburg, qui a 200,000 habitants. Les rues y ont de 22 à 26 mètres de largeur. On se propose de réduire les plus larges à 5 mètres pour la voirie, laissant deux trottoirs de 2.50 m. chacun; il resterait 16 mètres dans la largeur, qui seraient convertis en pelouses et espaces plantés.

BERLIN-LICHTERFELDE. IMMEUBLE DE LOGEMENTS.

Les architectes P. Mebes, P. Emmerich et A. Brenner ont terminé un intéressant immeuble de 56 logements, conçu suivant le principe du « laubengang » (galerie extérieure d'accès). La superficie de ces logements varie entre 51 et 71 m². Chaque logement comporte deux pièces, cuisine, bain, W. C. et dégagement. La galerie d'accès se termine à ses deux extrémités par un escalier entièrement isolé des logements, et abondamment éclairé. Les logements du rez-de-chaussée ont chacun une entrée particulière, directement accessible de la rue.

L'immeuble est couvert par une toiture à très faible pente, mais deux terrasses accessibles sont aménagées pour permettre aux habitants de l'immeuble de prendre des bains d'air et de soleil.

Autriche

VIENNE. EXPOSITION 1932.

Le Werkbund autrichien organise une importante exposition de l'Habitation, qui aura lieu à Vienne en mai et juin 1932. Une cité expérimentale est en voie d'édification; elle comprendra septante habitations, dont la plupart sont groupées par deux ou trois unités. Trente architectes ont été désignés pour l'édification de ces habitations; citons entre autres : A. Lurçat et G. Guevrékian, pour la France; H. Haering, pour l'Allemagne; Rietveld (Hollande); Lissitsky (U. R. S. S.); R. Neutra (U. S. A.); l'Autriche est naturellement représentée par un plus grand nombre de constructeurs : J. Hoffmann, J.

Frank, C. Holzmeister, Wlach, Strnad, Slobotka, etc. Aucun architecte tchèque n'a encore été désigné.

L'endroit choisi pour l'édification de la cité du Werkbund est situé dans le XII^e district, près de Schönbrunn, dans la banlieue sud-ouest de Vienne. Le siège organisateur a pour adresse : Turkenstrasse, 3, Vienne IX (Die Geschaeftstelle des Oesterreichischen Werkbundes).

VIENNE. FOYER DE LA JEUNESSE.

Le faubourg de Döbling vient de voir s'édifier une construction particulièrement intéressante, dont l'auteur est l'architecte A. Brenner. Le «Jugendheim Settlement» doit son existence à un généreux anonyme, qui désirait mettre au service de la jeunesse laborieuse de Vienne, un foyer de repos et de délassement. Le bâtiment comporte une série de chambres à 1, 2 et 4 lits, le tout pouvant abriter 25 résidents. En outre, il s'y trouve une vaste salle commune, salle de lecture, locaux du recteur, du concierge, locaux sanitaires, terrasses d'insolation, etc.

Tous les locaux ont été équipés suivant les directives de l'architecte.

La construction est à ossature de béton armé, avec remplissage en pierres isostones.

France

PARIS. GARAGE MOZART.

Un garage très important vient d'être mis en service à Passy, avenue Mozart. Il occupe un terrain de 30 × 90 m., terrain dont la forme allongée a donné lieu à des dispositions spéciales.

La construction est entièrement en béton armé, y compris la rampe semi-hélicoïdale desservant les étages de garage. Le sous-sol, le rez-de-chaussée et les trois premiers étages du bâtiment sont affectés au garage des voitures ou aux réparations. Le quatrième est occupé par un tennis couvert et divers locaux annexes.

L'ossature du bâtiment comprend essentiellement trois files de poteaux, ménageant deux travées longitudinales. Au premier étage, un poteau sur deux a été supprimé afin d'augmenter la surface de garage, et la partie du plancher correspondante est portée par une

triangulation disposée dans la hauteur du deuxième étage.

Tous les éléments de l'ossature sont calculés en continuité; les poutres principales et leurs piliers forment des portiques composés, à base articulée.

Dans son numéro d'octobre, « La Technique des Travaux », 196, rue Grétry, Liège, publie une description détaillée de ce garage, description illustrée de nombreux plans et photographies.

PARIS. TRANSFORMATION DU CINE GAUMONT-PALACE.

L'ancien hippodrome de la place Clichy, qui avait été utilisé jusqu'ici comme cinéma par la firme Gaumont, vient de subir une transformation complète qui en fait un des cinémas les plus grands et les plus modernes du monde.

La salle, qui contenait autrefois 3,500 places, en contient aujourd'hui 6,000 pour une superficie de 6,000 m² et un volume de 35,000 m³. La façade a été principalement conçue en vue de sa décoration lumineuse. D'autre part, l'introduction du film parlant a obligé les exploitants à considérer l'élément acoustique, et l'aménagement qui a été fait sous ce rapport est digne de remarque.

Dans son numéro de septembre, la revue mensuelle « La Technique des Travaux », 196, rue Grétry, Liège, donne une description complète des travaux de transformation du Gaumont-Palace et des détails très précis sur les fondations, la charpente métallique, la superstructure en maçonnerie, l'éclairage, le chauffage et la ventilation mécanique, l'aménagement acoustique, la distribution du courant électrique et la protection contre l'incendie. Cet article est illustré de nombreux plans et photographies.

LYON. III^e CONGRES INTERNATIONAL DE TECHNIQUE SANITAIRE ET D'HYGIENE URBAINE.

Après Prague et Milan, la ville de Lyon a été désignée comme siège du III^e Congrès International de Technique Sanitaire et d'Hygiène Urbaine. Ce Congrès sera accompagné, suivant l'usage d'une Exposition Internatio-

T E K H N É

nale, qui se tiendra du 7 au 20 mars 1932 dans le cadre et pendant la Foire de Lyon.

Pour toute information, s'adresser au Commissaire général du Congrès, M. le D^r Garin, rue Ménestrier, Lyon.

Grande Bretagne

LETCHWORTH. STATISTIQUES.

Le récent rapport médical établissant la situation sanitaire de la cité-jardin, en 1930, révèle les chiffres suivants :

Sur une population de plus de 14.000 habitants (7.000 ouvriers d'industrie), la mortalité infantile est de 20 pour mille, tandis que pour l'ensemble de la Grande-Bretagne, ce coefficient atteint 60. Celui de la mortalité générale est de 6,7 pour mille, à Letchworth, tandis qu'il est de 11,4 pour mille pour l'ensemble du pays.

Le rapport médical insiste sur le fait qu'aucune mortalité n'a dû être enregistrée chez les enfants de 2 à 5 ans, à Letchworth; ce fait est important parce que c'est surtout durant cette période de prime jeunesse que les enfants subissent le plus l'influence des conditions matérielles ambiantes (qualité de l'air, espaces libres, verdure, lumière, jeux, etc.).

LONDRES. EXPOSITION C. F. A. VOYSEY.

Les œuvres de l'architecte C. F. A. Voysey ont été exposées publiquement durant octobre dernier, à la Galerie Batsford, Londres. Rappelons que l'architecte Voysey fut, avec quelques constructeurs anglais comme Baillie Scott, Mc Intosh et d'autres, un des pionniers de la renaissance architecturale en Grande-Bretagne. Plusieurs de ses travaux, exécutés vers 1890, témoignent de préoccupations fort intéressantes, et qui sont aujourd'hui généralement admises. Les habitations de Voysey sont des œuvres calmes, simples, issues de plans sérieusement étudiés. L'exécution de ces habitations est très soignée et montre un constructeur vraiment averti. Rappelant l'origine de ses recherches, Voysey écrivait dans un article paru dans « The Architectural Review » que l'Exposition de 1851 avait réellement fait naître le principe de l'Utilité, comme base essentielle de l'Architecture.

AEROPORTS.

La Commission spéciale, désignée au sein du Royal Institute of British Architects, pour l'étude de l'Urbanisme et de l'Aviation, a présenté aux autorités son rapport général. Ce rapport insiste sur l'équipement perfectionné du pays en matière d'aéroports; en prévision du développement de l'aviation britannique pendant les dix années à venir, il serait nécessaire d'établir des terrains d'atterrissage bien conditionnés à des distances d'environ vingt milles jalonnant les lignes de transport aérien.

LA GRAND' ROUTE TRANSEUROPEENNE.

Il est question, depuis longtemps, de l'établissement d'une grand'route internationale transeuropéenne, qui permettrait notamment des déplacements particulièrement rapides en automobile.

Partie de Londres, la nouvelle voie aboutirait à Stamboul en Turquie.

Vingt délégués des pays intéressés siègent actuellement à Londres pour établir le tracé définitif de cette moderne chaussée.

Des dispositions spéciales seront prévues, qui faciliteront sur tout le parcours les formalités douanières.

(« Chronique des Travaux Publics ».)

ANNONCES

RAPPEL.

Les abonnés de LA CITE peuvent bénéficier d'une rubrique d'ANNONCES GRATUITES. Un maximum de 5 lignes, par annonce et par objet, est fixé — demandes et offres d'emploi, renseignements divers, catalogues, échanges, cession de cabinets, etc.

Ecrire au siège de la Revue : 10, place Loix, Bruxelles.

CABINET D'ARCHITECTE à céder en Algérie; bon climat; 4 millions de travaux. Prix demandé : 200.000 francs, dont 150.000 fr. comptant. Le reste un an. Ecrire A. P. J. 2293 Bureau de *La Cité*, qui transmettra.

DESSINATEUR BATIMENT cherche travaux après heures. Prix modérés. Ecrire sous initiales D. G.

BIBLIOGRAPHIE

NEUES BAUEN IN BERLIN. Ce guide a été édité pour permettre aux visiteurs de Berlin 1931 d'examiner par eux-mêmes, sur place, les plus remarquables constructions édifiées dans l'agglomération berlinoise durant ces dix dernières années. Cette préoccupation intelligente devait trouver un plein succès, puisque Berlin (qui n'est cependant pas la ville la plus intéressante du Reich) possède un nombre très élevé de bâtiments de tous genres, édifiés depuis la guerre, et dont certains atteignent un niveau architectural remarquable. Paris ne possède ni ce nombre, ni ce niveau; et l'exposition récente montre qu'elle attache peu d'importance à soumettre aux jugements des visiteurs l'état de son architecture contemporaine.

DAS NEUEN WIEN, album et plan, édité par la « Fremdenverkehrskommission der Bundeslaender Wien und Niederosterreich », Mariabilferstrasse, 2, Wien-XII. Prix : 4 shellings.

DIE KUNST DES XIX und XX JAHRHUNDERTS, par R. Hildebrandt, Postdam 1924 (1931). Édité par Akad. Verlagsgesellschaft Athenaiion. Un fort ouvrage de 460 p., 500 illustrations et 23 planches. Prix : 37.60 RM.

DIE BAUKUNSTEN DER NEUESTEN ZEIT IN 500 ABBILDUNGEN, par G. A. Platz. Seconde édition, publiée aux Propylaen Verlag, Berlin.

Habitation-Housing

LA CONSTRUCTION DE PETITS LOGEMENTS A LOYERS ABORDABLES, par le Prof. Franz Schuster, architecte. 245 figures. (Édité par l'Association Internationale de l'Habitation, Francfort-sur-Main, Hansa Allee, 27; chez Englert und Schlosser, Francfort-sur-Main. Prix : 6 RM.

C'est avec succès que, dans différents pays, les architectes et les ingénieurs ont recherché, non seulement à relever le niveau de l'habitation, mais à faire baisser les dépenses inhérentes à la construction. A l'occasion du Congrès de l'Habitation, de Berlin, du 1^{er} au 5 juin de cette année, l'Association Internationale de

l'Habitation a ouvert une vaste enquête pour déterminer l'état actuel de ces efforts. Les résultats de cette enquête ont été remarquablement étudiés par l'architecte Prof. Franz Schuster. Cette œuvre magistrale donne une très bonne vue générale sur l'état actuel de la préparation des terrains et l'établissement des types dans les 17 différents pays. Elle contient encore des idées importantes pour tous ceux qui s'occupent d'habitation, surtout pour les architectes et les urbanistes.

En conséquence d'une entente avec nous, l'Association Internationale de l'Habitation, Hansa Allee, 27, Francfort-sur-Main, accorde à nos lecteurs, pour ses publications, une remise de 25 p.c., dans le cas de versement anticipé.

LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS A BON MARCHÉ, rapports et études relatifs à la politique d'habitation européenne, réunis par le Bureau International du Travail, Genève.

NOUVELLES HABITATIONS A BON MARCHÉ EN FRANCE, par G. et J. Tréant-Mathé. Ouvrage in-folio, publié aux Editions Sinjon, Paris (1930).

THE HOME AND THE CHILD, rapport sur l'organisation domestique et son influence sur l'enfant. Édité par The Century Co., New-York (1931). Prix : 3 dollars.

Urbanisme

LA CIUDAD LINEAL, rapport présenté au Congrès International de Berlin 1931.

THE BOROUGH OF BEXHILL GENERAL DEVELOPMENT PLAN 1930, par Adams, Thompson et Fry. Bexhill, Town Clerk. Prix : 10 sh. 6 d. Examen de l'aménagement urbanistique d'une agglomération touristique, située au bord de la mer.

THE NORTH TYNESIDE REGIONAL TOWN PLANNING SCHEME, 1931. Rapport du Comité. A Newcastle-u.-T., City Engineer. Prix : 7 sh. 6 d. Urbanisation de la région industrielle du Northumberland, englobant une superficie de près de deux cents milles carrés.

T E K H N É

THE RUGBY AND DISTRICT REGIONAL PLANNING SCHEME, 1931. Par Adams, Thompson et Fry. A Rugby, D. E. Biart, Benn Buildings. Prix : 10 sh. 6 d. Urbanisation d'une agglomération provinciale typique, principalement agricole.

Trafic urbain

VORLAEUFIGES MERKBLATT UEBER REGELQUERSCHNITTE FUER VERKEHRSTRASSEN (profils-types des chaussées). Rédigé par la Société allemande d'études pour la construction des routes automobiles. Edité à Charlottenburg, 30, Knesepackstrasse. Une brochure d'une douzaine de pages.

Technique

PLANNING FOR GOOD ACOUSTICS par H. Bagenal et A. Wood. Ouvrage exposant les récentes acquisitions scientifiques et leurs applications à la construction moderne. Edité par Methuen et C^o, Londres. Prix : 22 sh. 6 d.

FORTSCHRITTE IM HOCHBAU, par le D^r Ing. Sepp Heidinger. Edité par Julius Springer, Vienne. Prix : 5.65 RM.

ERLAUTERUNGEN ZU VORSCHRIFTEN FUER GESCHWEISSTE STAHLBAUTEN, par le D^r Ing. O. Kemmerell. Edité par Wilh. Ernst et Sohn, Berlin. Prix : 3.30 RM.

ROSTSCHUTZ UND ROSTSCHUTZANSTRICH, par H. Suide et H. Salvaterra. Fort ouvrage technique traitant de la protection contre la rouille dans les constructions métalliques. 344 pages, dont 193 illustrations. A Vienne, Verlag Julius Springer; collection des Techn. gewerbl. Buecher. Vol. 6. Prix : 24 RM.

LA PRATICA DELLE COSTRUZIONI METALLICHE, par le D^r Ing. F. Masi. Un volume de 530 pages, 433 figures et 15 plans. Prix : 80 lire.

RECUEIL TECHNIQUE DES ACIERIES DE LONGWY. Un volume de 692 pages. Prix : 250 francs.

CARNET DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT, par E. Massotte, ing. Tome second : fondations, voies de communications, calculs, etc. Un volume de 619 p., 363 figures et 115 tableaux. Prix : 120 fr.

Ouvrages divers

ANNUAIRE DE LA «SVENSKA SLOJDFORENINGEN». Dans ce remarquable ouvrage documentaire, MM. G. Paulssen et N. G. Wollin présentent d'abondants documents relatifs à l'activité du Werkbund suédois, en matière d'habitation (construction et équipement), mobilier, objets usuels, tissus, etc. Les plus intéressantes des réalisations exposées à Stockholm en 1930, sont reproduites dans ce volume, édité par la société suédoise. (Stockholm.)

JAARVERSLAG 1930 VAN DE MIDDELBAAR TECHNISCHE SCHOOL TE HAARLEM, voor Bouwkunde, Weg- en Waterbouwkunde, Elektrotechniek en Scheepsbouwkunde.

GAERTEN VON ALBERT ESCH, par K. M. Grimme. Edité par Michael Winkler, Vienne. Prix : 15 RM.

Les ouvrages signalés ci-dessus, ainsi que ceux qui ont paru précédemment dans notre rubrique bibliographique, peuvent s'obtenir à la Librairie Dietrich et Cie, 10, Place du Musée, Bruxelles.

ANNONCES

TRADUCTIONS techniques, en français, néerlandais et allemand. — Ecrire au Bureau de la Revue sous initiales G. K. (Gand).

ON DEMANDE parallélographe d'occasion, marque E. Makar. S'adresser à Achille Nolf, fabricant, Thourout.

Quelques Revues

DAS WERK, la revue zurichoise, publie dans son numéro de septembre deux articles qu'accompagnent des documents remarquables: le premier a pour objet la nouvelle cité du Werkbund, érigée à Zurich-Wollishofen, et à laquelle ont travaillé les architectes suisses Artaria et Schmidt (Bâle), Haefeli, Hubacher, R. Steiger, W. Moser et Roth (Zurich). Nous avons donné dans notre précédent numéro quelques renseignements généraux sur cette remarquable réalisation.

Le second article, dû à l'architecte P. Meyer, rédacteur de « Das Werk », traite de l'exposition « Hyspa », consacrée à l'Hygiène et au Sport, ouverte à Berne, et qui témoigne d'une organisation et d'une exécution technique remarquables. Nous signalerons surtout la section réservée à l'Association des Métiers, dont l'aménagement intéressant fut confié aux architectes Kellermüller et Hofmann.

Dans le même numéro, un rapport technique sur les toitures plates, exposé à l'Ecole Supérieure de Zurich par C. Gartenmann.

STEIN, HOLZ EISEN (Francfort 20 IX 1931). Au sommaire de ce numéro: une étude illustrée, de l'architecte J. W. Muhm, sur les colonies construites par et pour les chômeurs; description illustrée de deux habitations bourgeoises (arch. H. Schumacher); description technique, illustrée, des nouveaux châssis de fenêtres, conçus par les architectes M. Müller et E. Balser.

Nous venons d'apprendre, au moment de mettre sous presse, que la revue « Stein, Holz, Eisen », victime de la crise, doit cesser de paraître.

STAVBA (Prague) inaugure sa dixième année par un remarquable numéro abondamment illustré. Dans un éditorial bref, mais énergique, la rédaction de la revue rappelle que celle-ci fut la première à défendre et à propager les principes d'architecture rationnelle. Après la période d'orientation théorique qui suivit la guerre, s'ouvre maintenant une longue période de persévérant travail scientifique. « Le bâtiment n'est pas encore industrialisé. Les immenses devoirs sociaux de l'architecture ne sont pas encore compris.

L'Etat, les régions, les communes ne se sont pas encore mis sans réserve au service de la nouvelle idée de l'architecture et de l'urbanisme modernes, comme l'époque l'exige ». Mais STAVBA a confiance et entend continuer sa tâche.

Au sommaire du numéro 1, signalons les études et articles suivants: L'exposition de Berlin 1931 (généralités, techniques nouvelles, logements, etc.); la Siemensstadt; l'Ecole des recherches sociales à New-York; le récent concours pour les logements minimum organisé à Prague par l'association Vcela; l'architecture et la crise économique (K. Teige); les aéroports américains.

STAVITEL, la revue que publie l'Association des Architectes de Prague, consacre la presque totalité de son double numéro (6-7) à l'examen critique d'un important et intéressant concours récemment clôturé, et dont l'objet était la conception d'un groupe d'immeubles d'appartements minima, pour le compte de l'Union ouvrière Vcela, à Prague. Nous nous hâtons de souligner le niveau très élevé, architecturalement, des projets soumis par les concurrents; le nombre et la diversité des suggestions présentées pour résoudre le problème posé sont vraiment dignes de remarque; mentionnons en outre l'exacte sincérité que l'on trouve si généralement dans les présentations graphiques tchèques, d'où sont totalement rejetés l'emphase et le « chiqué ». La critique du concours Vcela est signée par Karel Teige.

ANNONCES

A CEDER d'occasion revues et ouvrages relatifs au bâtiment. Ecrire *La Cité* sous initiales H. D.

DISPONIBLES. Les clichés ayant paru jusqu'à ce jour dans « La Cité » peuvent être empruntés au tarif de 30 centimes le cm².

ARCHITECTE céderait d'occasion quelques ouvrages et traités de construction. — Ecrire Bureau de la revue sous initiales V. W.

les Et^s **E.J. VAN DE VEN**

vous présentent,
en matériaux de choix,
les éléments standardisés

"CUBEX"



pour

l'**ÉQUIPEMENT** rationnel
et économique de vos

CUISINES

19, rue Léopold, Bruxelles. tél. 17. 81. 17.

LA CITE & TEKHNE

**les plus importantes
revues belges d'archi-
tecture, d'urbanisme et
d'art public - les plus
actuelles - les mieux
documentées.**

Siège : Bruxelles, 10 Pl. Leix